

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1397

13 juin 2013

### SOMMAIRE

<b>Alliance D. &amp; D. S.A.</b> .....	<b>67035</b>	<b>Fidus Gestion S.A.</b> .....	<b>67010</b>
<b>All in Bulbs Europe S.à r.l.</b> .....	<b>67024</b>	<b>Gagfah S.A.</b> .....	<b>67015</b>
<b>Amarcord S.à r.l.</b> .....	<b>67027</b>	<b>Harsco Metals Luxembourg S.A.</b> .....	<b>67052</b>
<b>Amazon Insurance &amp; Pension Services S.à r.l.</b> .....	<b>67014</b>	<b>Kayado Invest S.A.</b> .....	<b>67040</b>
<b>Approwood</b> .....	<b>67055</b>	<b>Lions Club Luxembourg Grande Region Asbl</b> .....	<b>67016</b>
<b>Avere Asset Management S.A.</b> .....	<b>67029</b>	<b>Omega Holding S.A.</b> .....	<b>67033</b>
<b>Bearfoot S.à r.l.</b> .....	<b>67022</b>	<b>R.H.T.</b> .....	<b>67038</b>
<b>«Benzeno, Dolphin &amp; Cie» 7-ART SENC</b> .....	<b>67013</b>	<b>Secapital S.à.r.l.</b> .....	<b>67019</b>
<b>Cimalux</b> .....	<b>67010</b>	<b>SIIF Private Equity S.A.</b> .....	<b>67043</b>
<b>Cimalux Société Immobilière</b> .....	<b>67010</b>	<b>Sipe S.A.</b> .....	<b>67032</b>
<b>Cimalux Société Immobilière</b> .....	<b>67010</b>	<b>Transteeg S.A.</b> .....	<b>67013</b>
<b>Computer Center Clervaux Sàrl</b> .....	<b>67015</b>	<b>Truficar S.A.</b> .....	<b>67013</b>
<b>Concord International Marketing S.à.r.l.</b> .....	<b>67012</b>	<b>UBS Luxembourg Sicav</b> .....	<b>67013</b>
<b>Construction and Renovation Company S.à r.l.</b> .....	<b>67011</b>	<b>Union Financière Internationale SA SPF</b> .....	<b>67013</b>
<b>Davco S.A.</b> .....	<b>67036</b>	<b>VCG JL Sàrl</b> .....	<b>67011</b>
<b>Delta Shipping S.A.</b> .....	<b>67014</b>	<b>Vion Finance S.à r.l.</b> .....	<b>67015</b>
<b>DP Investment (SPF) S.A.</b> .....	<b>67011</b>	<b>Vita (Lux IV) S.à r.l.</b> .....	<b>67014</b>
<b>Edimo S.A.</b> .....	<b>67011</b>	<b>Vita (Lux V) S.à r.l.</b> .....	<b>67014</b>
<b>Eren Participations S.A.</b> .....	<b>67043</b>	<b>Voirie Environnement S.à r.l.</b> .....	<b>67014</b>
<b>Exige S.à r.l.</b> .....	<b>67011</b>	<b>Wampum</b> .....	<b>67012</b>
<b>Fabico S.A.</b> .....	<b>67010</b>	<b>Wara S.A.</b> .....	<b>67012</b>
<b>Facara S.A.- SPF</b> .....	<b>67056</b>	<b>Wara S.A.</b> .....	<b>67012</b>
		<b>You immo S.A.</b> .....	<b>67015</b>

**Cimalux Société Immobilière, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 50, rue Romain Fandel.

R.C.S. Luxembourg B 134.156.

*Auszug aus der Ordentlichen Gesellschafterversammlung vom 25. April 2013*

4) Die Mandate der Herren Jean-Paul Proth, Christian Weiler und Uwe Benedikt werden um ein Jahr bis zur nächsten ordentlichen Hauptversammlung verlängert.

5) Die Hauptversammlung beschließt, der Innenrevision der Dyckerhoff AG den Auftrag zur Prüfung des Jahresabschlusses 2013 der Gesellschaft zu erteilen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 25 avril 2013.

Référence de publication: 2013053932/14.

(130065520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

---

**Cimalux, Société Anonyme.**

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 50, rue Romain Fandel.

R.C.S. Luxembourg B 7.466.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 25 avril 2013.

Référence de publication: 2013053931/10.

(130066084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

---

**Cimalux Société Immobilière, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 50, rue Romain Fandel.

R.C.S. Luxembourg B 134.156.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 25 avril 2013.

Référence de publication: 2013053933/10.

(130065950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

---

**Fidus Gestion S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 55.098.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013054013/10.

(130066585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

---

**Fabico S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 140.941.

*Extrait de la résolution prise par l'actionnaire unique, en date du 08 avril 2013:*

- constatation du transfert de siège social du Commissaire aux Comptes à L-8826 Perlé, 1 rue de Holtz.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013054010/10.

(130065966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

---

**Construction and Renovation Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4351 Esch-sur-Alzette, 11-13, rue Arthur Useldinger.

R.C.S. Luxembourg B 147.242.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 26 avril 2013.

Référence de publication: 2013053900/10.

(130066725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

---

**DP Investment (SPF) S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 79.796.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2013.

Chotin Barbara.

Référence de publication: 2013053973/10.

(130066500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

---

**Edimo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 67.433.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2013.

*Pour compte de Edimo S.A.*

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2013053990/12.

(130066293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

---

**Exige S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5860 Hesperange, 51, rue Camille Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 132.120.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013054002/9.

(130066471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

---

**VCG JL Sàrl, Société à responsabilité limitée soparfi.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 130.053.

Les comptes annuels au 31 octobre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2013054406/13.

(130066146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

---

**Wara S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 107.920.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 25 avril 2013.

Référence de publication: 2013054416/10.

(130066136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

---

**Wara S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 107.920.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 25 avril 2013.

Référence de publication: 2013054417/10.

(130066137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

---

**Wampung, Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 94.131.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

1, Rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2013054415/13.

(130066182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

---

**Concord International Marketing S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 50.577.

*Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société Concord International Marketing Sàrl tenue au siège de la société en date du 1<sup>er</sup> juin 2012*

Tous les associés sont présents:

Les associés confirment:

- la cession de 249 parts sociales de Monsieur Thierry BECKRICH né le 1<sup>er</sup> mai 1961 à Ixelles (Belgique) et demeurant 50 rue Baillet à B-6791 LATOUR à Monsieur Daniel SCHULTZ, né le 22 septembre 1941 à Paris (France) et demeurant 85 boulevard Sadi Carnot à F - 06110 LE CANNET,

- acceptent la démission de Monsieur Robert MAUBE, né le 16 septembre 1952 à Talance (France) et 85 rue des Couronnes demeurant à F - 75016 PARIS de sa fonction de Gérant de la société CONCORD INTERNATIONAL MARKETING SARL,

Les décisions ont été prises à l'unanimité.

Après cela, l'assemblée générale extraordinaire est déclarée comme terminée.

CONCORD INTERNATIONAL MARKETING SARL

Daniel SCHULTZ

Référence de publication: 2013053943/21.

(130066249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

---

**UBS Luxembourg Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 76.778.

Les comptes annuels au 30 novembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sandra Ehlers / Guillaume André  
*Director / Director*

Référence de publication: 2013054393/11.

(130066753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

---

**Transteeg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, route des Trois Cantons.  
R.C.S. Luxembourg B 142.531.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature

Référence de publication: 2013054387/11.

(130066409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

---

**Union Financière Internationale SA SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R.C.S. Luxembourg B 3.035.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature

Référence de publication: 2013054395/11.

(130066422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

---

**«Benzeno, Dolphin & Cie» 7-ART SENC, Société en nom collectif.**

Siège social: L-7257 Walferdange, 2, Millewee.  
R.C.S. Luxembourg B 155.632.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER  
*Notaire*

Référence de publication: 2013054436/11.

(130066294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

---

**Truficar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 125.831.

Le bilan de Sofina S.A. du 31.12.2012 et la déclaration d'accord conformément à l'article 70 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013054388/10.

(130066276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

---

**Delta Shipping S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 151.195.

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013054409/10.

(130066528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

---

**Vita (Lux IV) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 318.736,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 107.581.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 25 avril 2013.

Référence de publication: 2013054401/10.

(130066115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

---

**Vita (Lux V) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 312.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 108.614.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 25 avril 2013.

Référence de publication: 2013054402/10.

(130066110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

---

**Voirie Environnement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5408 Bous, 60, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 152.527.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013054403/10.

(130066684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

---

**Amazon Insurance & Pension Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 23, rue du Puits Romain, Bourmicht.  
R.C.S. Luxembourg B 110.340.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires le 11 avril 2013*

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de renouveler le mandat du Commissaire aux comptes, Monsieur Daniel Frank, demeurant à L-8357 Goebblange, 20, Domaine du Bearegard, venant à échéance, pour la période expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2013.

Romain BRAAS

*Gérant Administratif*

Référence de publication: 2013054438/14.

(130066730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

---

**Gagfah S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.  
R.C.S. Luxembourg B 109.526.

—  
EXTRAIT

Le mandat de M. Stephen Charlton en tant que membre du conseil d'administration a pris fin en date du 16 avril 2013.  
M. Thomas Zinnöcker, avec adresse au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, a été coopté en tant que membre du conseil d'administration avec effet au 16 avril 2013 jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2013.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2013054452/14.

(130066700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

---

**CCC Sàrl, Computer Center Clervaux Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9706 Clervaux, 4, rue de Bastogne.  
R.C.S. Luxembourg B 120.088.

—  
LIQUIDATION JUDICIAIRE*Extrait*

Par jugement n° 381/2013 rendu en date du 17 avril 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a déclaré dissoute et ordonné la liquidation de la société à responsabilité limitée COMPUTER CENTER CLERVAUX Sàrl, en abrégé CCC Sàrl, avec siège à L-9706 Clervaux, 4, rue de Bastogne, inscrite au RCS sous le numéro B 120.088.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur le juge Jean-Claude WIRTH de Diekirch et liquidateur Maître Christian HANSEN, Avocat à la Cour, demeurant à Diekirch.

Pour extrait conforme

Maître Christian HANSEN

*Le liquidateur / Avocat à la Cour*

30, route de Gilsdorf

L-9234 Diekirch

Référence de publication: 2013054448/20.

(130066487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

---

**You immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1513 Luxembourg, 42, boulevard Prince Félix.  
R.C.S. Luxembourg B 167.829.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Windhof, le 26/04/2013.

Référence de publication: 2013054427/10.

(130066555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

---

**Vion Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 88.670.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Windhof, le 26/04/2013.

Référence de publication: 2013054399/10.

(130066553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

---

## **Lions Club Luxembourg Grande Region Asbl, Association syndicale.**

Siège social: L-8001 Bertrange, 1, Am Bongert.

R.C.S. Luxembourg F 9.513.

### — STATUTS

Il est constitué entre les soussignés membres fondateurs l'association sans but lucratif dénommée: LIONS CLUB LUXEMBOURG GRANDE REGION ASBL

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est constitué une association sans but lucratif sous le nom de LIONS CLUB LUXEMBOURG GRANDE REGION ASBL, désignée ci-après par le terme de «Club»

#### **Art. 2. Siège.**

- 2.1. Le siège du Club est fixé à Luxembourg.
- 2.2. Le Club est affilié à l'association internationale des Lions Clubs dont il reconnaît l'autorité.
- 2.3. Le Club fait partie du District 113.

**Art. 3. Durée.** Le Club est constitué pour une durée indéterminée.

#### **Art. 4. Objet.**

- 4.1. Le Club a pour objet:
  - d'unir par des liens d'amitié et de solidarité des personnes qualifiées et représentatives de divers milieux professionnels du Grand-Duché de Luxembourg et de la Grande Région en leur donnant l'occasion de servir en toutes circonstances l'intérêt général
  - de cultiver et de propager l'esprit d'entraide et de compréhension réciproque, la loyauté en affaires, la conscience professionnelle et le respect d'autrui
  - de contribuer dans tous les domaines et chaque fois que cela est possible, à l'amélioration des relations entre hommes, de leur vie sociale et professionnelle, au développement du bien-être communautaire
  - de favoriser le développement des relations internationales en entreprenant un idéal de paix, de bonne volonté et d'amitié entre les hommes et les peuples
  - de fournir un terrain de pleine et libre discussion sur tous les sujets d'intérêt général
- 4.2. Le Club peut accomplir tous les actes et toutes les activités se rapportant directement ou indirectement à son objet.
- 4.3. Le Club est strictement neutre tant d'un point de vue politique, idéologique que religieux.

#### **Art. 5. Admission, Transfert ou Dispense.**

- 5.1. Toute personne ayant atteint l'âge de la majorité et jouissant d'une bonne moralité et d'une bonne réputation dans la communauté pourra être admise en qualité de membre du Club.
- 5.2. Le Club se compose de membres actifs, éloignés, d'honneur, privilégiés, à vie, associés et affiliés conformément aux dispositions du LIONS CLUB INTERNATIONAL.
- 5.3. Le nombre de membres actifs ne pourra être inférieur à 20 conformément aux statuts du Lions Club International.
- 5.4. L'admission au Club s'effectue par parrainage suivant une procédure arrêtée dans le règlement intérieur.
- 5.5. Seul un membre actif peut être parrain.
- 5.6. Le transfert d'un membre d'un autre Lions Club vers le Club ainsi que l'octroi d'une dispense d'assiduité au sein du Club s'effectuent suivant une procédure arrêtée dans le règlement intérieur.

#### **Art. 6. Perte de la qualité de membre.**

- 6.1. La qualité de membre se perd par le décès, l'exclusion, la radiation ou la démission.
- 6.2. Tout membre est libre de démissionner en remettant sa démission par écrit au Président.
- 6.3. Tout membre est rayé du Club s'il reste en défaut de s'acquitter de la cotisation durant plus de deux mois suivant une mise en demeure lui adressée par lettre recommandée par le Trésorier du Club. La radiation est décidée par le Conseil d'administration à la majorité des deux tiers des voix des membres présents suivant une procédure arrêtée dans le règlement intérieur.
- 6.4. Tout membre peut être exclu du Club en cas de contravention grave aux dispositions des présents statuts, du règlement intérieur du Club ou aux intérêts et/ou principes du Club, respectivement du LIONS CLUB INTERNATIONAL. L'exclusion est décidée par le Conseil d'administration à la majorité des deux tiers des voix des membres présents suivant une procédure arrêtée dans le règlement intérieur.
- 6.5. En cas de démission, radiation ou exclusion d'un membre, ce dernier ne peut réclamer le remboursement de la cotisation, ni prétendre à un quelconque droit sur le fonds social. Au contraire, il reste tenu du paiement de la cotisation de l'exercice en cours.

**Art. 7. Cotisation.**

7.1. La cotisation annuelle, laquelle ne pouvant pas dépasser 400 Euros, est fixée par l'assemblée générale.

**Art. 8. Assemblée générale.**

8.1. L'assemblée générale se compose de tous les membres actifs et privilégiés.

8.2. Chaque membre actif ou privilégié dispose d'une seule voix. Chaque membre actif ou privilégié pourra se faire représenter par un autre membre actif ou privilégié sur procuration écrite de sa part. Chaque membre actif ou privilégié ne pourra représenter que trois autres membres au plus.

8.3. L'assemblée générale des membres est l'organe suprême du Club. Elle dispose des pouvoirs les plus étendus, dont notamment:

- l'approbation des budgets et des comptes annuels présentés par le Conseil d'administration
- la décharge des membres du Conseil d'administration
- la nomination et la révocation des membres du Conseil d'administration
- les modifications des statuts
- la dissolution du Club
- la nomination des réviseurs de caisse

8.4. L'assemblée générale se réunit en session ordinaire deux fois par an.

La première assemblée générale ordinaire se tient dans les 5 premiers mois de chaque année civile et a pour ordre du jour l'élection des membres du Conseil d'administration et l'établissement du budget prévisionnel du prochain exercice.

La deuxième assemblée générale ordinaire se tient au plus tard 3 mois après la clôture de l'exercice comptable et a pour ordre du jour l'approbation des comptes ainsi que le rapport des recettes et des dépenses de l'exercice écoulé.

8.5. Les assemblées générales se tiennent en session extraordinaire sur décision du Conseil d'administration, respectivement sur demande d'au moins un quart des membres actifs.

8.6. Les convocations aux assemblées sont adressées par le Conseil d'administration par courrier simple ou électronique au moins trois semaines à l'avance et contiennent l'ordre du jour.

8.7. Toute proposition contresignée par au moins un quart des membres actifs sera portée à l'ordre du jour, à condition que la prédictée proposition soit adressée par courrier recommandé au Président du Club au moins deux semaines avant l'assemblée.

8.8. L'assemblée peut également délibérer sur des points ne figurant pas à l'ordre du jour à la double condition que les membres actifs présents représentent 50% des membres actifs du club plus 1 et que 2/3 de ces membres proposent un point à rajouter à l'ordre du jour.

8.9. L'assemblée générale délibère à la majorité simple des voix des membres présents pour autant qu'il n'en soit pas disposé autrement dans les présents statuts.

8.10. Si l'ordre du jour porte sur une modification des statuts ou la dissolution du club, l'assemblée générale ne peut valablement délibérer qu'en la présence de deux tiers des membres actifs. Si ledit quorum n'est pas atteint lors de l'assemblée générale, une deuxième assemblée doit être convoquée dans les formes et délais visés à l'article 8.6. Cette deuxième assemblée pourra valablement délibérer quelque soit le nombre de membres présents. Les décisions seront prises à la majorité des deux tiers des voix.

8.11. Si lors de vote il y a partage des voix, celle du Président ou de son remplaçant est prépondérante.

8.12. Le secrétaire établira un procès-verbal d'assemblée à l'issue de chaque assemblée générale, lequel sera transmis à chaque membre par courrier simple ou électronique.

**Art. 9. Conseil d'administration.**

9.1. Le Conseil d'administration se compose d'au moins 9 membres sans pouvoir dépasser 15 membres, dont le Président du Club, les Vice-présidents, le Trésorier, le Secrétaire le Président de la commission Effectifs et le chef du protocole.

9.2. Le Conseil d'administration est l'organe exécutif du Club. Il est investi de tous les pouvoirs qui ne relèvent pas de l'assemblée générale suivant la loi ou les présents statuts. Ainsi, le Conseil d'administration a notamment pour mission et pouvoir de:

- représenter le Club dans les affaires judiciaires et extrajudiciaires
- exécuter les décisions de l'assemblée générale
- convoquer les assemblées générales
- décider des admissions, des radiations, des exclusions, des dispenses d'assiduité et des transferts
- proposer les membres du Conseil d'administration à élire l'exercice suivant
- présenter les comptes et budgets annuels lors de la deuxième assemblée générale ordinaire.

De manière générale, le Conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus tant en ce qui concerne les actes d'administration que de disposition se rapportant à l'objet du Club.

9.3. Les membres du Conseil d'administration sont élus parmi les membres actifs du Club à la majorité simple des voix des membres actifs présents lors de la première assemblée générale ordinaire visée à l'article 8.4, pour une durée d'un an sur proposition du Président du Club ou de son remplaçant.

Pour le cas où un membre du Conseil d'administration ne termine pas son mandat, il incombe aux autres membres du Conseil d'administration de voter un remplaçant parmi les membres actifs du Club pour la durée dudit mandat.

9.4. Le Conseil d'administration se réunit au moins une fois tous les deux mois, sur demande soit du Président, soit d'au moins deux membres du Conseil d'administration.

Les convocations sont adressées par le secrétaire aux membres du Conseil d'administration par courrier simple ou électronique au moins une semaine à l'avance et contiennent l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut également délibérer sur des points ne figurant pas à l'ordre du jour à condition que deux tiers de ses membres soient présents.

Le secrétaire établira un procès-verbal de réunion à l'issue de chaque réunion du Conseil d'administration.

9.5. Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité simple des membres présents. En cas d'égalité des voix pour et contre, c'est le vote du Président qui l'emporte, respectivement celui du 1<sup>er</sup> Vice-président en l'absence du Président.

9.6. Le Conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs soit au Président, au Vice-président, au Trésorier ou au Secrétaire, qui exercera les fonctions d'administrateur délégué. En cette qualité, il pourra engager le Club par sa seule signature pour les actes de gestion journalière.

9.7. Pour tous les autres actes, y compris pour les actes de disposition, le Club ne sera valablement engagé que par la signature conjointe de deux membres du Conseil d'administration, dont obligatoirement celle du Président ou du Vice-Président. Le Club ne pourra être engagé que sur décision conforme du Conseil d'administration.

9.8. Le Conseil d'administration peut décider de la création de plusieurs commissions, dont le nombre, la mission, la composition et le fonctionnement seront arrêtés dans le règlement intérieur du Club.

#### **Art. 10. Règlement intérieur.**

10.1. Le règlement intérieur, établi en application des statuts du LIONS CLUB LUXEMBOURG GRANDE REGION, ayant pour objet la définition ou la précision des règles de fonctionnement du Club, est approuvé par les membres fondateurs.

10.2. Le règlement intérieur peut être modifié lors d'une assemblée statutaire du Club à la double condition que les membres actifs présents représentent 50% des membres actifs du club plus 1 et que 2/3 de ces membres approuvent la modification. Les modifications visées sont à communiquer aux membres du Club au moins 15 jours avant la réunion statutaire par courrier simple ou électronique

#### **Art. 11. Durée de l'exercice comptable.**

11.1. Le premier exercice comptable commence en date du 1<sup>er</sup> avril 2013 pour se terminer le 30 juin 2013.

11.2. Les exercices comptables suivants commencent le 1<sup>er</sup> juillet de l'année pour se terminer le 30 juin de l'année suivante.

#### **Art. 12. Dissolution.**

12.1. La dissolution et la liquidation du Club s'opèrent conformément aux dispositions de la loi.

12.2. En cas de dissolution volontaire, la liquidation relèvera du Conseil d'administration en fonction.

12.3. En cas de dissolution, tout solde actif sera reversé à une ou plusieurs oeuvres de bienfaisance ou d'utilité publique luxembourgeoise, à décider par l'assemblée générale.

#### **Art. 13. Dispositions finales.**

13.1. Un règlement intérieur, approuvé par l'assemblée générale précisera et complètera les dispositions des présents statuts. Ce règlement intérieur a vis-à-vis des membres la même force contraignante que les présents statuts.

13.2. Pour toute question qui ne serait pas régie par les présents statuts, il y a lieu de se référer aux dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 relative aux associations sans but lucratif, aux statuts du District 113 ainsi que du LIONS CLUB INTERNATIONAL, de même qu'au règlement intérieur du Club.

Statuts établis en date du 3 avril 2013, suivent les signatures des membres fondateurs.

Signatures des membres fondateurs

NOM	PRENOM	SIGNATURE
CHORUS	Max	
FEIST	Josef	
GAMBUCCI	Carlo	
HOFFMANN	Jean	
HOFFMANN	Pierre	

KILB	Jan
LE JAUDET	Yann
MACHADO	Elisabeth
PAHLE	Carlo
QUERCIOLI	Yves
REDING	Henri
SASSEL	Edith
SCHMID	Christine
SCHOCK	Julien
SOULE	David
SUARDI	Anna
TIBURZIO	Nathan
WEIMERSKIRCH	Jeannot
WEYRICH	Carlo
WILTGEN	Charles
WOLKERSEDER	Marc

Référence de publication: 2013052352/181.

(130062803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

**Secapital S.à.r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 108.305.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-first day of March;

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

There appeared:

KRUK S.A., a joint stock company, with registered office in Ul. Legnicka 56, 54204 Wroclaw, Poland, duly represented by Mr Philippe PONSARD, ingénieur commercial, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal which after having been signed “ne varietur” by the appearing proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration,

acting as sole member of SECAPITAL S.à.r.l. (the “Company”), a société à responsabilité limitée de titrisation, with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 108305, incorporated on 17 May 2005 pursuant to a deed drawn up by Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations” number 1045 of 15 October 2005.

The Articles of Incorporation of the Company have been amended for the last time on 22 February 2013 pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary, not yet published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations”.

The sole member, represented as above stated, requests the undersigned notary to document the following:

*First resolution*

The sole member resolves to create a new Class of corporate units, namely Class F, benefiting of the same rights and advantages as the presently issued corporate units.

*Second resolution*

The sole member resolves to convert 116,253 (one hundred sixteen thousand two hundred fifty-three) Class A corporate units, numbered from 1 to 116,253, into 116,253 (one hundred sixteen thousand two hundred fifty-three) Class F corporate units, numbered from 1 to 116,253.

These 116,253 (one hundred sixteen thousand two hundred fifty-three) corporate units and the legal reserve attached hereto, have already been transferred from Compartment A to Compartment F pursuant to a resolution of the managers taken on 23 October 2012 under private seal.

*Third resolution*

The sole member resolves to increase the Company’s corporate capital by an amount of PLN 1,364,000 (one million three hundred sixty-four thousand Polish zloty) in order to raise it from PLN 535,007,000 (five hundred thirty-five million seven thousand Polish zloty) to PLN 536,371,000 (five hundred thirty-six million three hundred seventy-one thousand Polish zloty) by the creation and issue of 1,364 (one thousand three hundred sixty-four) new Class A corporate units with a nominal value of PLN 1,000 (one thousand Polish zloty) each, to be issued at par, against cash, and benefiting of

the same rights and advantages as the presently issued Class A corporate units, and to allocate the new Class A corporate units to Compartment A.

The sole member also resolves to increase the legal reserve related to Compartment A by an amount of PLN 136,400 (one hundred thirty-six thousand four hundred Polish zloty) to raise it from PLN 22,220,700 (twenty-two million two hundred twenty thousand seven hundred Polish zloty) to PLN 22,357,100 (twenty-two million three hundred fifty-seven thousand one hundred Polish zloty).

#### *Subscription - Payment*

Thereupon appears KRUK S.A., predesignated, represented as above stated, who declares to subscribe to the 1,364 (one thousand three hundred sixty-four) newly issued Class A corporate units with a nominal value of PLN 1,000 (one thousand Polish zloty) each and to fully pay them up together with the amount of the legal reserve's increase, by a contribution in cash, so that the total amount of PLN 1,500,400 (one million five hundred thousand four hundred Polish zloty) is as of today at the free disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

#### *Fourth resolution*

The sole member resolves to amend article five (5) of the Company's Articles of Incorporation, which henceforth will be read as follows:

"The corporate capital of the company is fixed at PLN 536,371,000 (five hundred thirty-six million three hundred seventy-one thousand Polish zloty) divided into 223,571 (two hundred twenty-three thousand five hundred seventy-one) Class A corporate units, 50,378 (fifty thousand three hundred seventy-eight) Class B corporate units, 14,576 (fourteen thousand five hundred seventy-six) Class C corporate units, 24,385 (twentyfour thousand three hundred eighty-five) Class D corporate units, 107,208 (one hundred seven thousand two hundred eight) Class E corporate units and 116,253 (one hundred sixteen thousand two hundred fifty-three) Class F corporate units, with a nominal value of PLN 1,000 (one thousand Polish zloty) each, which have the same rights in all respects."

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately one thousand seven hundred Euros (EUR 1,700.-).

#### *Declaration*

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt et un mars;

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A comparu:

KRUK S.A., société anonyme, ayant son siège social à Ul. Legnicka 56, 54-204 Wroclaw, Pologne,

ici représentée par Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par procuration donnée sous seing privé laquelle, signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement,

agissant en sa qualité d'associée unique de SECAPITAL S.à.r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée de titrisation, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 108305, constituée en date du 17 mai 2005 suivant un acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1045 du 15 octobre 2005.

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu en date du 22 février 2013 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'associée unique, représentée comme stipulé ci-dessus, requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

#### *Première résolution*

L'associée unique décide de créer une nouvelle catégorie de parts sociales, à savoir catégorie F, bénéficiant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes.

#### *Deuxième résolution*

L'associée unique décide de convertir 116.253 (cent seize mille deux cent cinquante-trois) parts sociales de catégorie A, numérotées de 1 à 116.253, en 116.253 (cent seize mille deux cent cinquante-trois) parts sociales de catégorie F, numérotées de 1 à 116.253.

Ces 116.253 (cent seize mille deux cent cinquante-trois) parts sociales ainsi que la réserve légale y afférente, ont déjà été affectées du Compartiment A au Compartiment F par décision des gérants prise date du 23 octobre 2012 sous seing privé.

#### *Troisième résolution*

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de PLN 1.364.000 (un million trois cent soixante-quatre mille zloty 4 polonais) afin de le porter de son montant actuel de PLN 535.007.000 (cinq cent trente-cinq millions sept mille zloty polonais) à PLN 536.371.000 (cinq cent trente-six millions trois cent soixante et onze mille zloty polonais), par la création et l'émission de 1.364 (mille trois cent soixante-quatre) nouvelles parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de PLN 1.000 (mille zloty polonais) chacune, émises au pair, libérées en numéraire et bénéficiant des mêmes droits et avantages que les parts sociales de catégorie A déjà existantes, et d'allouer les nouvelles parts sociales de catégorie A au Compartiment A.

L'associée unique décide également d'augmenter la réserve légale relative au Compartiment A à concurrence d'un montant de PLN 136.400 (cent trente-six mille quatre cents zloty polonais) afin de la porter de son montant actuel de PLN 22.220.700 (vingt-deux millions deux cent vingt mille sept cents zloty polonais) à PLN 22.357.100 (vingt-deux millions trois cent cinquante-sept mille cent zloty polonais).

#### *Souscription - Libération*

Ensuite a comparu KRUK S.A., prédésignée, représentée comme stipulé ci-dessus, qui a déclaré souscrire aux 1.364 (mille trois cent soixante-quatre) nouvelles parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de PLN 1.000 (mille zloty polonais) chacune et les libérer intégralement, ensemble avec le montant de l'augmentation de la réserve légale, le tout moyennant versement en numéraire, de sorte que le montant total de PLN 1.500.400 (un million cinq cent mille quatre cents zloty polonais) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné.

#### *Quatrième résolution*

L'associée unique décide de modifier l'article cinq (5) des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à PLN 536.371.000 (cinq cent trente-six millions trois cent soixante et onze mille zloty polonais) représenté par 223.571 (deux cent vingt-trois mille cinq cent soixante et onze) parts sociales de catégorie A, 50.378 (cinquante mille trois cent soixante-dix-huit) parts sociales de catégorie B, 14.576 (quatorze mille cinq cent soixante-seize) parts sociales de catégorie C, 24.385 (vingt-quatre mille trois cent quatre-vingt-cinq) parts sociales de catégorie D, 107.208 (cent sept mille deux cent huit) parts sociales de catégorie E et 116.253 (cent seize mille deux cent cinquante-trois) parts sociales de catégorie F, d'une valeur nominale de PLN 1.000 (mille zloty polonais) chacune et qui ouvrent les mêmes droits à tous égards.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature, payables par la Société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à mille sept cents euros (EUR 1.700,-).

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. PONSARD, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 mars 2013. LAC/2013/13828. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 18 avril 2013.

Référence de publication: 2013051597/143.

(130062532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

---

**Bearfoot S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6686 Mertert, 51, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 176.713.

—  
STATUTEN

Im Jahre zwei tausend dreizehn.

Den sechzehnten April.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Die Aktiengesellschaft MATTARIS S.A. mit Sitz in L-2330 Luxembourg, 128, Boulevard de la Pétrusse, eingetragen beim Handelsund Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 82.367 (NIN 2001 2213 590),

hier vertreten durch Herrn Patrick LENTZ, Kaufmann, wohnhaft in CH-3963 Crans-Montana, route de la Prairie, 16, handelnd in seiner Eigenschaft als Verwaltungsratsmitglied sowie als Bevollmächtigter der Verwaltungsratsmitglieder Herrn Stéphane BIVER und Herrn Alain NOULLET, aufgrund einer Vollmacht gegeben unter Privatschrift am 15. April 2013,

welche Vollmacht nach gehöriger „ne varietur“ Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, den instrumentierenden Notar ersuchte, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

**Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer**

**Art. 1.** Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben.

**Art. 2.** Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "BEARFOOT S.à r.l.".

Die Gesellschaft kann ihre Aktivitäten ebenfalls unter den Bezeichnungen „BEARFOOT TRADING“, „JW FLIGHT“ und „JWC CONSULT“ ausüben.

**Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Mertert.

Er kann durch eine Entscheidung des oder der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

**Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung unter jedweder Form an inländischen und ausländischen Gesellschaften und insbesondere an Unternehmungen welche in der metall- und plastikverarbeitenden Branche tätig sind sowie der Handel mit Metall- und Plastikprodukten.

Sie kann an der Gründung, der Entwicklung und der Kontrolle jedes Unternehmens teilhaben bzw. diese Unternehmen beraten. Sie kann alle Wertpapiere und Rechte durch den Kauf von Beteiligungen, durch Einlagen, durch Unterzeichnung, durch Zeichnungsverpflichtungen oder Optionen, durch Handel oder sonstige Weise erwerben oder durch Tausch oder in sonstiger Weise veräußern.

Die Gesellschaft kann den Unternehmen, an denen sie sich beteiligt, Darlehn, Vorschüsse, Garantien, Bürgschaften gegenüber dritten geben, oder Unterstützungen jedweder Art erteilen.

Zweck der Gesellschaft ist ebenfalls der Erwerb, der Besitz, die Kontrolle, die Verwaltung und die Entwicklung von Dienstleistungs- und Produktmarken sowie jeder sonstigen geistigen Eigentumsrechte.

Die Gesellschaft kann auch im eigenen Namen Grundeigentum erwerben, verwalten und verpachten.

Die Gesellschaft kann des weiteren alle Geschäfte und Rechtshandlungen, die sich im Rahmen ihrer Tätigkeit ergeben und der Erfüllung ihres Zweckes dienlich sind, sowie z. B. durch die Aufnahmen von Darlehen, Bürgschaften mit und ohne Sicherheitsleistungen in jedweder Währung und die Erteilung von Darlehen und Bürgschaften an die Beteiligten Gesellschaften durchführen.

Die Gesellschaft ist des weiteren ermächtigt alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen oder Immobilien-Transaktionen zu tätigen, welche mit dem Gesellschaftszweck verbunden werden können und der Entwicklung der Gesellschaft förderlich sind.

**Art. 5.** Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

## **Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile**

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500,-), aufgeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125.-), welche integral durch die Aktiengesellschaft Mattaris S.A. mit Sitz in L-2330 Luxembourg, 128, Boulevard de la Pétrusse, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 82.367, übernommen wurden.

**Art. 7.** Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar.

Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

## **Titel III. Verwaltung und Vertretung**

**Art. 8.** Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäss Artikel 200-2 des Gesetzes vom 18. September 1933 sowie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

**Art. 9.** Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

**Art. 10.** Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

**Art. 11.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 12.** Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäss den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äussern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

**Art. 13.** Beim Ableben des alleinigen Gesellschafter oder einem der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

## **Titel IV. Auflösung und Liquidation**

**Art. 14.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

**Art. 15.** Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

### *Einzahlung des Gesellschaftskapitals*

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500,-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2013.

### *Kosten*

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr ein tausend Euro (€ 1.000,-).

### *Erklärung*

Die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, erklärt, dass der unterfertigte Notar ihr Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handlungsmächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

### *Generalversammlung*

Sofort nach der Gründung, hat die alleinige Gesellschafterin, vertreten wie vorerwähnt, folgende Beschlüsse gefasst:

a) Zum Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Patrick LENTZ, Kaufmann, geboren in Straßburg (Frankreich), am 6. November 1958, wohnhaft in CH-3963 Crans Montana, route de la Prairie, 16.

b) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig vertreten und verpflichtet.

c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6686 Merttert, 51, route de Wasserbillig.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. LENTZ, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 18 avril 2013. Relation: ECH/2013/732. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): J. M. MINY.*

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 22. April 2013.

Référence de publication: 2013051145/135.

(130063075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

### **All in Bulbs Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 176.695.

### — STATUTS

L'an deux mille treize, le dix-sept avril.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

La société anonyme "WATT1815 S.A.", ayant son siège social à L-1630 Luxembourg, 56, Rue Glesener, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176584,

ici représentée par Monsieur Nicolas DELATTRE, employé privé, demeurant professionnellement au 56, rue Glesener à L-1630 Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La procuration signée ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle sous la dénomination de "All in Bulbs Europe S.à r.l."

L'associé unique pourra à tout moment se réunir avec un ou plusieurs associés et les futurs associés pourront également prendre toutes les mesures nécessaires afin de rétablir le caractère unipersonnel de la société.

**Art. 2.** Le siège social est établi Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé.

**Art. 3.** La Société a pour objet, pour son compte ou pour le compte d'autrui:

- L'achat, la vente, l'import, l'export et plus généralement le négoce d'ampoules et luminaires de tout type: incandescence, halogène, décharge, fluo compactes, TL, médical, agricole, ciné, vidéo projection, display optic, banc solaire, led, fibre optique, vente au secteur privé, public et industriel sans que cette liste ne soit exhaustive;

- L'achat, la vente, l'import, l'export et plus généralement le négoce de led aux vertus écologiques, l'installation de systèmes domotiques, gestion d'éclairage, étude d'éclairages pour stades de sport, piscines, magasins, sites industriels, musées/expositions, sites archéologiques, discothèques, parcs d'attractions, centres culturels, salles de concerts, radio, installations d'éclairages architecturaux;

- L'achat, la vente, l'import, l'export et plus généralement le négoce de piles, batteries, matériels électriques, systèmes de gestion de domotique, câbles électriques et industriels;

- L'achat, la vente, l'import, l'export et plus généralement le négoce de matériel audio, vidéo, hi-fi et pro implémentation de système audio, vidéo, hi-fi et éclairage de secours;

- L'installation électrique privée, publique ou industrielle;

- La distribution exclusive sur un territoire donné et commerce d'ampoules et luminaires;

Elle pourra, en outre, effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, civiles ou financières de nature à contribuer directement ou indirectement au développement de son objet social.

La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions, marques et brevets ou droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, l'administration, la gestion, le développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques, brevets ou droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques, brevets et droits de propriété intellectuelle, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et/ou aux sociétés affiliées et/ou sociétés appartenant à son Groupe de sociétés, le Groupe étant défini comme le groupe de sociétés incluant les sociétés mères, ses filiales ainsi que les entités dans lesquelles les sociétés mères ou leurs filiales détiennent une participation.

Conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

Avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité affiliée luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et de profits.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE SIX CENTS EUROS (EUR 12.600.-), représenté par MILLE DEUX CENT SOIXANTE (1.260) parts sociales de DIX EUROS (EUR 10.-) chacune.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8.**

a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend.

En présence de plusieurs associés, et pour toutes cessions de parts sociales, les associés bénéficieront d'un droit de préemption.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernière volonté concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession. Jusqu'au partage des dites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

En présence de plusieurs associés, les parts sociales peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Pour le surplus, les articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sont applicables.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants de catégorie A et de catégorie B, associés ou non, choisis par l'associé qui fixe les pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé.

A moins que l'associé n'en décide autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

L'associé unique est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

**Art. 10.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Chaque année, au dernier jour de décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales,
- le solde restera à la libre disposition de l'associé.

**Art. 12.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'associé.

**Art. 13.** Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, la partie s'en réfère aux dispositions légales.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, l'associé dûment représenté déclare souscrire au capital de la façon suivante:

Associé	Nombre de parts	Capital souscrit	Capital libéré
WATT1815 S.A. ....	1260	12 600	12 600

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de € 12.600.- (douze mille six cents Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille treize (31.12.2013).

#### *Estimation des frais*

Le montant des charges, frais, dépenses, ou rémunérations, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à environ mille cent euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, prend les résolutions suivantes:

1. Sont nommés pour une durée indéterminée, des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B de la société, soit les personnes suivantes:

##### *Gérants de catégorie A:*

a) Monsieur Mathieu GISTELINCK, dirigeant d'entreprise, né le 28 mars 1981 à Uccle (Belgique), demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, au 61, Avenue de la Gare.

b) Monsieur Martin GISTELINCK, dirigeant d'entreprise, né le 16 décembre 1976 à Uccle (Belgique), demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, au 61, Avenue de la Gare.

*Gérants de catégorie B:*

c) Monsieur Jérôme BACK, dirigeant d'entreprise, né le 10 février 1972 à Uccle (Belgique), demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, au 61, Avenue de la Gare.

d) Madame Marie BACK, dirigeante d'entreprise, née le 24 janvier 1978 à Uccle (Belgique), demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, au 61, Avenue de la Gare.

2. La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants, nommés ci-dessus, dont la signature d'un gérant de catégorie A et la signature d'un gérant de catégorie B.

3. Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante: 61, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celui-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec moi, notaire, la présente minute.

Signé: DELATTRE, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18/04/2013. Relation: EAC/2013/5158. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 19 avril 2013.

Référence de publication: 2013051074/148.

(130062517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

**Amarcord S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3475 Dudelange, 1A, rue du Centenaire.

R.C.S. Luxembourg B 176.697.

—  
STATUTS

L'an deux mille treize, le dix-sept avril.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Christophe LEQUY, gérant, né le 11 février 1969 à Metz (France), demeurant à 10, rue Emile Ludwig L-3513 Dudelange, agissant en son nom personnel, en sa qualité d'associé et de gérant unique de la société ci-après citée.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle à constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle sous la dénomination de: «AMARCORD S.à r.l.».

L'associée unique pourra à tout moment se réunir avec un ou plusieurs associés et les futurs associés pourront également prendre toutes les mesures nécessaires afin de rétablir le caractère uni-personnel de la société.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Dudelange.

Il pourra être transféré en tout autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques, ainsi que toutes les opérations quelconques qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension, sans pouvoir entraîner cependant une modification essentielle de celui-ci.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Chaque année, le trente-et-un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et de profits.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-), représenté par CENT (100) parts sociales de CENT-VINGT-CINQ EUROS (EUR 125.-) chacune.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8.**

a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend. En présence de plusieurs associés, et pour toutes cessions de parts sociales, les associés bénéficieront d'un droit de préemption.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernière volonté concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession. Jusqu'au partage des dites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

En présence de plusieurs associés, les parts sociales peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Pour le surplus, les articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sont applicables.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par l'associé qui fixe les pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé.

A moins que l'associée n'en décide autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

L'associée unique est habilitée à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

**Art. 10.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Chaque année, au dernier jour de décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales,
- le solde restera à la libre disposition de l'associé.

**Art. 12.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'associé.

**Art. 13.** Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, la partie s'en réfère aux dispositions légales.

#### *Souscription et Libération*

Toutes les parts sociales sont souscrites en numéraire par l'associé unique Monsieur Christophe LEQUY, gérant, demeurant à 10, rue Emile Ludwig, L-3513 Dudelange, préqualifié.

L'associé unique déclare que toutes les parts sociales souscrites sont intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente-et-un décembre deux mille treize (31.12.2013).

#### *Estimation des frais*

Le montant des charges, frais, dépenses, ou rémunérations, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à environ mille cent euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

L'associée unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, prend les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Christophe LEQUY, gérant, né le 11 février 1969 à Metz (France), demeurant à 10, rue Emile Ludwig L-3513 Dudelange.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique.

2. Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante: L-3475 Dudelange, 1a, rue du Centenaire.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société pré-sentement fondée, celui-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec moi, notaire, la présente minute.

Signé: LEQUY, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18/04/2013. Relation: EAC/2013/5154. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 19 avril 2013.

Référence de publication: 2013051108/95.

(130062534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

**Avere Asset Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.692.

In the year two thousand and thirteen, on the fifth day of the month of April.

Before Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Me Ana Bramaio, avocat, professionally residing in Luxembourg, acting as attorney of the board of directors (the "Attorney") of Avere Asset Management S.A. (the "Company"), pursuant to the decision of the delegate of the board of directors of the Company dated 13 March 2013 (a copy of which shall remain annexed to this deed in order to be registered therewith) (the "Minutes").

The Company, a société anonyme with registered office at 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 116.692 has been incorporated by deed of Me Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, dated 3 May 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1462 of 29 July 2006 (the "Mémorial").

The articles of incorporation of the Company (the "Articles") have been amended for the last time by deed of Maître Edouard Delosch dated 26 February 2013, not yet published on the Mémorial.

The appearing party, acting in his capacity as Attorney, requested the notary to record his declarations as follows:

(I) Article five of the Articles of the Company provides as follows:

"The share capital is fixed at EUR 32,000.- (thirty-two thousand Euro), represented by 300 (three hundred) shares without face value.

The shares shall be issued in registered form only and shall not be converted into bearer shares.

The Company shall consider as the owner of the shares, the person in whose name such shares are entered into the share register of the Company.

The Company recognises only one holder per share. If the share belongs to several persons or if it is encumbered with a usufruct or a pledge, the Company has the option of suspending the exercise of the rights attaching to such share until one person only is appointed as being, the holder of such share and entitled to exercise the rights attaching thereto.

The authorised capital is fixed at EUR 5,000,000. - (five million Euro), represented by forty-six thousand eight hundred and seventy-five (46,875) shares without face value.

The company's authorised capital and issued share capital can be increased or reduced by a decision of the General Meeting of Shareholders in accordance with the conditions prescribed for an amendment to the articles of association.

The Board of Directors is authorised, for a period of five years ending on 26 February 2018, to increase the issued share capital within the limits of the authorised capital, at such time as it shall decide.

The Board of Directors is authorised to limit or cancel the preferential subscription rights of existing shareholders.

The shareholders may waive any preferential subscription right they have pursuant to these articles of association.

These capital increases, as determined by the Board of Directors, can be subscribed for and issued in the form of shares with or without share premium to be paid up in full or in part in cash, in kind or by offset with certain, liquid and immediately payable debts against the company or even, through the incorporation of deferred profits, available reserves or share premiums pursuant to the terms and conditions determined by the board of directors or its delegate(s).

The Board of Directors can delegate any member of the board of directors, authorised representative or other duly authorised person to collect subscriptions and receive payment of the price of the shares representing all or part of such capital increase.

Each time the board of directors proceeds with an issued share capital increase within the authorized capital, the board of directors shall take steps to amend this article 5 in order to record the change in the issued share capital and the board of directors is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law. Such issued share capital increase by the board of directors shall be recorded by a notarial deed within one month of the capital increase, at the request of the board of directors or its delegate(s) against presentation of the documents establishing the subscriptions and payments and such deed of record shall be published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

(II) Further to the approval of the delegate of the board of directors to issue shares out of the authorised share capital of the Company in accordance with article 5 of the Articles, the Company has issued on 13 March 2013 six thousand and ninety-four shares (6,094), all fully paid-up, with an accounting par value of one hundred and six Euro and sixty-six cents (€ 106.66) each, for a total subscription price of six hundred and fifty thousand Euro (€ 650,000.-), which was fully allocated to the share capital of the Company.

The shares have been fully paid up by a contribution in kind consisting of a building located in Neukölln, Flur 108, Flurstück 35, Gebäude-und Freifläche Wissmannstr. 15, Germany and registered with the Land Register (Grundbuch) under registration number (Blatt 10821) to the Company (the "Contribution in Kind").

The Contribution in Kind was reported upon by an independent statutory auditor (réviseur d'entreprises indépendant) as required pursuant to articles 26-1 and 32-1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. The conclusion of the independent auditor was the following:

"Based on the verification procedures applied as described in section 4 of this report and in accordance with recommendations of the IRE and the CSSF and on the basis of the documents that we have received, we conclude as follows:

Nothing has come to our attention that causes us to believe that the total value attributed to the contribution in kind derived from a building estimated to EUR 650 000 is not at least equal to the number and the accounting par value of the new shares of Avere Asset Management S.A. to be issued in exchange for a total amounting to EUR 650,000.- divided into 6 094 shares without any face value."

Evidence of the transfer to the Company of the Contribution in Kind has been shown to the notary.

(III) Subsequent to the above, the issued share capital of the Company has been increased to a total amount of six hundred and eighty-two thousand Euro (€ 682,000.-) represented by six thousand three hundred and eighty-four (6,084) shares, having an accounting par value of one hundred and six Euro and sixty-six cents (€ 106.66) each.

As a result of this increase of capital, the first sentence of article 5 of the Articles is amended so as to read as follows:

"The share capital is fixed at six hundred and eighty-two thousand Euro (€ 682,000.-), represented by six thousand three hundred and eighty-four (6,384) shares without face value."

#### *Expenses*

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at two thousand one hundred Euro (€ 2,100.-).

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the appearing party hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same party, in case of discrepancies between the English and the French version, the English version shall prevail.

The document having been read to the representative of the appearing party, said representative signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française:**

L'an deux mille treize, le cinquième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Me Ana Bramao, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, agissant en tant que mandataire du conseil d'administration (le "Mandataire") d'Avere Asset Management S.A. (la "Société"), suivant la décision du délégué du conseil d'administration de la Société daté du 13 mars 2013 (une copie de laquelle restera annexée à cet acte afin d'être soumise aux formalités de l'enregistrement) (la «Décision»)

La Société, une société anonyme avec siège social au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 116.692 a été constituée par acte de Me Jacques Delvaux, notaire résidant à Luxembourg, daté du 3 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1462 du 29 juillet 2006 (le "Mémorial").

Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Edouard Delosch daté du 26 février 2013, non encore publié au Mémorial.

La partie comparante, agissant en sa qualité de Mandataire, a requis le notaire d'acter ses déclarations comme suit:

(I) L'Article cinq des Statuts de la Société dispose que:

"Le capital social est fixé à 32.000 EUR.- (trente-deux mille Euros), représenté par 300 (trois cents) actions sans indication de valeur nominale.

Les actions seront sous forme nominative seulement et ne pourront pas être converties en actions au porteur.

La Société devra considérer en tant que détenteur des actions, la personne au nom de laquelle ces actions ont été enregistrées dans le registre des actionnaires de la Société.

La Société ne reconnaît qu'un titulaire par titre. Si le titre appartient à plusieurs personnes ou s'il est grevé d'un usufruit ou d'un gage, la société a la faculté de suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant, à son égard, titulaire de ces droits.

Le capital autorisé est fixé à EUR 5.000.000,- (cinq millions d'euros), représenté par 46.875 (quarante-six mille huit cent soixante-quinze) actions sans valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 3 mai 2011, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Le Conseil d'Administration est autorisé à restreindre ou à annuler les droits de souscriptions préférentiels d'actionnaires existants.

Les actionnaires peuvent renoncer à leurs droits de souscriptions préférentiels en vertu de ces statuts.

Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, pour le cas où l'assemblée ayant décidé ces reports, réserves ou primes, l'a prévu, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le Conseil d'Administration procédera à une augmentation de capital hors du capital autorisé, le Conseil d'Administration devra prendre les mesures nécessaires pour faire acter cette augmentation de capital et le Conseil d'Administration est autorisé à prendre ou à autoriser de prendre les mesures requises pour la mise en œuvre et la publication de telles modifications conformément à la loi.

Une telle augmentation de capital par le Conseil d'Administration devra être constatée par acte notarié dans le mois de l'augmentation de capital, à la requête du Conseil d'Administration contre la présentation des documents montrant les souscriptions et les paiements et un tel acte de constat sera publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

(II) Suite à l'approbation du délégué du conseil d'administration d'émettre des actions hors du capital autorisé de la Société conformément à l'article 5 des Statuts, la Société a émis le 13 mars 2013 six mille quatre-vingt-quatorze actions (6.094), toutes entièrement libérées, avec un pair comptable de cent six euros et soixante-six cents (106,66 €) chacune, pour un prix de souscription total de six cent cinquante mille euros (650.000,- €), alloué entièrement au capital social de la Société.

Les actions ont été entièrement payées par un apport en nature consistant en un immeuble situé à Neukölln, Flur 108, Flurstück 35, Gebäude-und Freifläche Wissmannstr. 15, Allemagne et enregistré auprès du cadastre (Grundbuch) sous le numéro d'enregistrement (Blatt 10821) à la Société (l'Apport en Nature").

Un rapport sur l'Apport en Nature a été présenté par un réviseur d'entreprises indépendant tel que requis en vertu des articles 26-1 et 32-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. La conclusion du réviseur d'entreprises indépendant était la suivante:

"Sur base des procédures de vérification appliquées tel que décrit dans la section 4 de ce rapport et en accord avec les recommandations de l'IRE et de la CSSF et sur base des documents que nous avons reçu, nous pouvons conclure ce qui suit:

Nous n'avons rien relevé qui pourrait nous faire penser que la valeur totale attribuée à l'apport en nature provenant d'un immeuble estimé à 650 000 EUR n'est pas au moins égale au nombre et au pair comptable des nouvelles actions d'Avere Asset Management S.A. devant être émises en échange pour un montant total de 650 000 EUR divisé en 6 094 actions sans indication de valeur nominale."

Preuve du transfert à la Société de l'Apport en Nature a été montrée au notaire.

(III) Suite à cela, le capital émis de la Société a été augmenté pour le porter à un montant total de six cent quatre-vingt-deux mille euros (682.000,- €) représenté par six mille quatre-vingt-quatre (6.084) actions, ayant un pair comptable de cent six euros et soixante-six cents (106,66 €) chacune.

Il résulte de cette augmentation de capital que la première phrase de l'article 5 des Statuts a été modifiée de telle façon à ce qu'elle se lise comme suit:

"Le capital social est fixé à six cent quatre-vingt-deux mille euros (682.000, €), représenté par six mille trois cent quatre-vingt-quatre (6.384) actions sans indication de valeur nominale."

### Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à deux mille cent euros (€ 2.100,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'Anglais, constate qu'à la demande des parties aux présentes, le présent acte est rédigé en anglais et suivi d'une traduction en langue française; qu'à la demande de ces mêmes parties, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en-tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Bramao et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 avril 2013. LAC/2013/17268. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2013.

Référence de publication: 2013051121/172.

(130063233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

### **Sipe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 148.856.

L'an deux mille treize, le quinze avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée Générale») de la société anonyme «SIPE S.A.» (ci-après la «Société»), ayant son siège social au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 148.856, constituée suivant acte notarié en date du 12 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2213 du 12 novembre 2009. Les statuts ont été modifiés par acte reçu par le notaire instrumentant en date du 1<sup>er</sup> mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1330 du 18 juin 2011.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Cornelia METTLEN, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Amélie BURUS, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Line SCHUL, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

A) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

B) Tel qu'il résulte de la liste de présence, la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

C) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat et modification subséquente de l'article premier (1<sup>er</sup>), deuxième alinéa, des statuts de la Société avec même effet.

2. Modification de la date de l'assemblée générale annuelle, qui sera tenue, à compter de l'assemblée générale à tenir en 2014, le troisième mardi du mois de mai de chaque année à 11.00 heures et modification subséquente de l'article 12 des statuts;

3. Divers

L'Assemblée Générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la Société du 50 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat.

En conséquence, et avec même effet, l'article premier (1<sup>er</sup>), deuxième alinéa, des statuts de la Société est modifié, lequel alinéa aura désormais la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>. (deuxième alinéa).** «Le siège social la société est établi dans la commune de Strassen.»

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle, qui sera tenue, à compter de l'assemblée générale à tenir en 2014, le troisième mardi du mois de mai de chaque année.

En conséquence, l'article douze (12), des statuts de la Société est modifié, et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 12.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit au siège social ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le troisième mardi du mois de mai de chaque année à 11.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Strassen, au nouveau siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes. Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. METTLEN, A. BURUS, M.L. SCHUL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 17 avril 2013. Relation: EAC/2013/5100. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013051613/60.

(130062835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

**Omega Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 167.588.

—  
RECTIFICATIF

L'an deux mil treize, le vingt-huitième jour de mars.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Monsieur Joël FOREST, né le 05 avril 1960 à Varennes-Sur-Seine, France, ingénieur en économie demeurant professionnellement au 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg

Agissant au nom et pour le compte de Monsieur Eric VIGNOT, dirigeant d'entreprises, né le 19 janvier 1954 à Constantine (Algérie), demeurant à Bussy-Saint-Georges (F - 77600), 1, allée des Longraies,

en vertu d'une procuration donnée le 8 mars 2103 à Luxembourg.

Lequel, a exposé ce qui suit:

En date du 6 mars 2012, le notaire soussigné a reçu sous le numéro 40.989 de son répertoire, un acte de constitution de la société anonyme Omega Holding S.A., avec siège social à L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 167.588.

Ledit acte a été soumis aux formalités de l'enregistrement le 12 mars 2012 portant les références LAC/2012/11436 et déposé auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 21 mars 2012 portant les références L120045571.

Or le requérant, es qualité qu'il agit déclare par les présentes avoir constaté une erreur de calcul quant à l'affectation de l'apport en capital et en soulte,

Par la présente, le soussigné, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par Monsieur Eric VIGNOT, précité, requiert la rectification de la souscription et la libération et en conséquence de l'article 5 §1 des statuts de la Société comme suit:

*Version erronée*

(i)

*Souscription et Libération*

Toutes les actions nouvelles ont été souscrites et libérées intégralement par Monsieur Eric VIGNOT, prénommé, représenté par Monsieur Joël FOREST comme dit ci-avant, qui déclare souscrire et libérer intégralement les sept mille

six cent quarante-trois (7.643) nouvelles actions par un apport en nature consistant en sept millions sept cent cinquante et un mille huit cent vingt-quatre actions (7.751.824) actions nominatives de classe A numérotées de 1 à 7.751.824 d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune, entièrement libérées, de la société par actions simplifiée constituée et régie par le droit français, EVA HOLDING, avec siège social à F - 77183 Croissy-Beaubourg, 8, rue Léon Jouhaux, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Meaux sous le numéro 510 169 113, évalué à EUR 8.443.000 (les «Actions»).

Le solde soit EUR 800.000 (huit cent mille euros) est attribué comme soulte à Monsieur Eric VIGNOT, précité.

Le nombre total d'actions apportées représente 52,67% du capital social d'EVA HOLDING, société par actions simplifiée, précitée.

Un rapport d'évaluation daté du 4 février 2012 a été émis par H.R.T. Révision S.A., représenté par Monsieur Dominique Ransquin, réviseur d'entreprises agréé, avec siège social au 163, rue du Kiem L - 8030 Strassen suivant lequel l'apport en nature précité a été décrit et évalué.

La conclusion de ce rapport est la suivante: «Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur des actions à apporter ne correspond pas au moins à 7.643 actions de OMEGA HOLDING S.A. d'une valeur nominale de EUR 1.000 chacune à émettre en contre partie et à l'attribution d'une soulte en faveur de Monsieur VIGNOT de EUR 800.000.

Ce rapport a été émis uniquement dans le cadre de la constitution de OMEGA HOLDING S.A. et ne peut être utilisé à d'autres fins sans notre accord préalable.» (...)

(ii)

**Art. 5. §1.** Le capital souscrit est fixé à SEPT MILLIONS SIX CENT QUARANTE-TROIS MILLE EUROS (EUR 7.643.000) représenté par sept mille six cent quarante-trois (7.643) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (EUR 1.000) chacune.

*Version rectifiée qui remplace la version erronée*

(i)

#### *Souscription et Libération*

Toutes les actions nouvelles ont été souscrites et libérées intégralement par Monsieur Eric VIGNOT, prénommé, représenté par Monsieur Joël FOREST comme dit ci-avant, qui déclare souscrire et libérer intégralement les sept mille sept cent quarante-trois (7.743) nouvelles actions par un apport en nature consistant en sept millions sept cent cinquante et un mille huit cent vingt-quatre actions (7.751.824) actions nominatives de classe A numérotées de 1 à 7.751.824 d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune, entièrement libérées, de la société par actions simplifiée constituée et régie par le droit français, EVA HOLDING, avec siège social à F-77183 Croissy-Beaubourg, 8, rue Léon Jouhaux, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Meaux sous le numéro 510 169 113, évalué à EUR 8.443.000 (les «Actions»).

Le solde soit EUR 700.000 (sept cent mille euros) est attribué comme soulte à Monsieur Eric VIGNOT, précité.

Le nombre total d'actions apportées représente 52,67% du capital social d'EVA HOLDING, société par actions simplifiée, précitée.

Un rapport d'évaluation a été émis par H.R.T. Révision S.A., représenté par Monsieur Dominique Ransquin, réviseur d'entreprises agréé, avec siège social au 163, rue du Kiem L-8030 Strassen tel que rectifié suivant lequel l'apport en nature précité a été décrit et évalué.

La conclusion de ce rapport est la suivante: «Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur des actions à apporter ne correspond pas au moins à 7.743 actions de OMEGA HOLDING S.A. d'une valeur nominale de EUR 1.000 chacune à émettre en contre partie et à l'attribution d'une soulte en faveur de Monsieur VIGNOT de EUR 700.000.

Ce rapport a été émis uniquement dans le cadre de la constitution de OMEGA HOLDING S.A. et ne peut être utilisé à d'autres fins sans notre accord préalable.» (...)

(ii)

**Art. 5. §1.** Le capital souscrit est fixé à sept millions sept cent quarante-trois mille EUROS (EUR 7.743.000) représenté par sept mille sept cent quarante-trois (7.743) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (EUR 1.000) chacune.

Le rectificatif établi par le réviseur signé "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné restera annexé au présent acte rectificatif pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le reste de l'acte demeurant inchangé.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Joël Forest, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 10 avril 2013. LAC / 2013 / 16478. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 avril 2013.

Référence de publication: 2013050796/92.

(130062231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

**Alliance D. & D. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3378 Livange, rue de Bettembourg, «Centre 2000».

R.C.S. Luxembourg B 123.600.

L'an deux mille treize, le vingt-cinq mars.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de ALLIANCE D. & D. SA avec siège social à L-3313 Bergem, 95, Grand-Rue, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 123 600, constituée suivant acte Jean SECKLER de Junglinster du 21 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 399 du 19 mars 2007.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Djilali SEKKOUM, chef d'équipe, demeurant à Thionville (France), qui désigne comme secrétaire Abdurrahman YILDIRIM, chef d'équipe, demeurant à Bouzonville (France).

L'Assemblée choisit comme scrutateur Bilal YILDIRIM, gérant de société, demeurant à Vaudreching (France).

Le Président expose d'abord que

I.- La présente Assemblée générale a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social.
2. Adaptation du premier alinéa de l'article 2 des statuts
3. Acceptation de la démission de deux administrateurs, respectivement de l'administrateur-délégué et décharge.
4. Nomination de deux nouveaux administrateurs.
5. Prorogation du mandat du commissaire aux comptes.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Elle transfère le siège social de Bergem à Livange.

*Deuxième résolution*

Elle modifie le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Roeser.

..."

*Troisième résolution*

Elle fixe l'adresse de la Société à L-3378 Livange, "Centre 2000", rue de Bettembourg.

*Quatrième résolution*

Elle accepte les démissions de Oktay DENIZ, gérant d'entreprise, né à Boulay/Moselle (France), le 29 septembre 1977, demeurant à F-57320 Bouzonville, 60, rue de la République et de Mourat DENIZ, chef d'atelier, né à Ortakoy (Turquie), le 20 décembre 1947, demeurant à F-57320 Bouzonville, 5, rue Mozart de leurs fonctions d'administrateurs, respectivement de ses fonctions d'administrateur-délégué pour le premier et leur donne décharge quant à l'exécution de leur mandat.

*Cinquième résolution*

Elle nomme aux fonctions d'administrateurs:

1.- Abdurrahman YILDIRIM, chef d'équipe, né à Ortakoy (Turquie), le 4 juillet 1980, demeurant à F-57320 Bouzonville, 41, rue Saint Paul;

2.- Djilali SEKKOUM, chef d'équipe, né à Ech Cheliff (Algérie), le 21 novembre 1972, demeurant à F-57100 Thionville, 11, Promenade Leclerc.

Le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2018.

Elle proroge le mandat du troisième administrateur Bilal YILDIRIM, gérant de société, né à Ortakoy (Turquie) le 20 août 1972 et demeurant à F-57320 Vaudreching, 9, rue des Prés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2018.

#### *Sixième résolution*

Elle accepte la démission de Jean GREFF, expert-comptable agréé, né à Forbach/Moselle (France), le 19 août 1957, demeurant à F-57600 Forbach, 141, rue Nationale de ses fonctions de commissaire aux comptes et lui donne décharge quant à l'exécution de son mandat.

#### *Septième résolution*

Elle nomme aux fonctions de commissaire aux comptes la société à responsabilité limitée FIDES avec siège social à F-57140 Woippy, 72C, route de Thionville, inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Metz/Moselle (France) sous le numéro 2002 B 363.

Le mandat du commissaire aux comptes ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2018. Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Sekkoum, Lehmann, Yildirim et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 9 avril 2013. Relation EAC/2013/4654. Reçu soixante quinze euros 75.-

Le Receveur ff. (signé): Halsdorf.

Référence de publication: 2013051101/73.

(130062501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

#### **Davco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 168.448.

L'an deux mil treize, le vingt-huit mars.

Pardevant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, en remplacement de son collègue, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "DAVCO S.A." (la «Société»), avec siège social à Luxembourg, constituée par acte du notaire Gérard LECUIT, précité, en date du 17 avril 2012, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1361 du 1<sup>er</sup> juin 2012 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du même notaire Gérard LECUIT en date du 28 septembre 2012, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 2870 du 27 novembre 2012.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Tristan DAVAILLE, dirigeant de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire, Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Virginie SIMON, dirigeante de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

#### *Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de DIX MILLE QUATRE CENTS EUROS (10.400.-EUR) pour le porter de son montant actuel de SOIXANTE SEPT MILLE HUIT CENTS EUROS (67.800.-EUR) représenté par SIX CENT SOIXANTE-DIX-HUIT (678) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.-EUR) chacune à SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE DEUX CENTS EUROS (78.200.-EUR) par l'émission de CENT QUATRE (104) nouvelles actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.-EUR), ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Renonciation des actionnaires préexistants à leur droit préférentiel de souscription.

3. Souscription et contribution en numéraire de cette augmentation de capital par:

EDISON GROUP PARTICIPATIONS S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-18 55 Luxembourg, 3 5A, avenue J.F. Kennedy, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 166.6 71: CENT QUATRE (104) actions, incluant le paiement d'une prime d'émission de MILLE HUIT CENT VINGT-TROIS EUROS et HUIT CENTS (1.823,08.-EUR) par action pour un montant total de DEUX CENT MILLE EUROS ET TRENTE DEUX CENTS (EUR 200.000,32.-).

4. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des statuts.

5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital de la Société à concurrence d'un montant de DIX MILLE QUATRE CENTS EUROS (10.400.- EUR) pour le porter de son montant actuel de SOIXANTE SEPT MILLE HUIT CENTS EUROS (67.800.-EUR) représenté par SIX CENT SOIXANTE-DIX-HUIT (678) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.-EUR) chacune à SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE DEUX CENTS EUROS (78.200.-EUR), ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

*Deuxième résolution*

Les actionnaires actuels ayant, dans la mesure nécessaire, totalement ou partiellement renoncé à leur droit de souscription préférentiel, l'assemblée générale décide d'accepter la souscription et la libération des actions nouvellement émises, comme suit:

*Souscription - Libération*

Est alors intervenue aux présentes:

EDISON GROUP PARTICIPATIONS S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège à L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B 166.671,

ici représentée par Madame Virginie Simon, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 26 mars 2013, qui restera, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles,

laquelle déclare souscrire les CENT QUATRE (104) actions nouvelles.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire incluant le paiement d'une prime d'émission de MILLE HUIT CENT VINGT-TROIS EUROS et HUIT CENTS (1.823,08.-EUR) par action pour un montant total de DEUX CENT MILLE EUROS ET TRENTE-DEUX CENTS (200.000,32.- EUR) par EDISON GROUP PARTICIPATIONS S.A..

Le montant total de DEUX CENT MILLE EUROS ET TRENTE DEUX CENTS (200.000,32.- EUR) est dès à présent à la disposition de la société ce dont preuve a été apportée au notaire instrumentant, par un certificat bancaire.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 5 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE DEUX CENTS EUROS (78.200.-EUR) représenté par SEPT CENT QUATRE-VINGT-DEUX (782) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.-EUR) chacune.»

*Estimation - Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ MILLE CINQ CENTS EUROS (1.500.-EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. DAVAILLE, M. NEZAR, V. SIMON, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 avril 2013. Relation: LAC/2013/15237. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2013.

Référence de publication: 2013051245/89.

(130062999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

### **R.H.T., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 29, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 176.703.

### — STATUTEN

Im Jahre zweitausendunddreizehn, am zwölften Tag des Monats April.

Vor dem Unterzeichneten Maître Edouard DELOSCH, Notar mit Amtswohnsitz in Diekirch (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Herr Henri RINNEN, Unternehmer, geboren am 18. Juli 1948 in Luxemburg, wohnhaft in L-9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss 29.

Welcher Komparent den amtierenden Notar ersuchte, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

#### **Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer**

**Art. 1.** Zwischen der vorbenannten Partei, sowie allen Personen, die in Zukunft Inhaber der hiernach geschaffenen Anteile werden, besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche durch gegenwärtige Satzung, sowie durch die einschlägigen gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

**Art. 2.** Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung «R.H.T.».

**Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Weiswampach und kann durch Beschluss der Geschäftsführung an jeden anderen Ort innerhalb der gleichen Gemeinde verlegt werden.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Gesellschafterversammlung in jede andere Gemeinde innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

**Art. 4.** Gegenstand der Gesellschaft ist:

- der Betrieb eines Transport- Speditions- und Logistikunternehmens;
- der Handel mit allen Arten von Gütern.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Sie kann im Übrigen alle kaufmännischen, industriellen und finanziellen Handlungen in Bezug auf bewegliche und unbewegliche Güter vornehmen, die für die Verwirklichung des Gegenstandes der Gesellschaft notwendig oder auch nur nützlich sind, oder welche die Entwicklung der Gesellschaft fördern können.

**Art. 5.** Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

#### **Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile**

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euros (EUR 12.500,-), eingeteilt in einhundert Anteile (100) von je einhundertfünfundzwanzig Euros (EUR 125,-), welche integral gezeichnet und voll eingezahlt wurden.

**Art. 7.** Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar.

Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter, bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche mindestens drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst dann rechtswirksam, wenn sie gemäß Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

#### **Titel III. Verwaltung und Vertretung**

**Art. 8.** Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäß Artikel 200-2 des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie abgeändert, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

Wenn die Gesellschaft mehrere Gesellschafter begreift, so sind die Beschlüsse der Generalversammlung nur rechts-wirksam, wenn sie von den Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten, angenommen werden, es sei denn das Gesetz oder gegenwärtige Satzung würden anders bestimmen.

Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile besitzt. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmäßig bei der Gesellschafterversammlung aufgrund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

**Art. 9.** Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Die jährliche Generalversammlung der Gesellschafter, die nur stattfinden muss, wenn die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) übersteigt, tritt in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes, an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am dritten Dienstag des Monats Juni jeden Jahres um 11.00 Uhr. Falls der vorbenannte Tag ein gesetzlicher oder tarifvertraglicher Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Arbeitstag statt.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, egal wie viel Anteile er besitzt. Er kann so viele Stimmen abgeben, wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmäßig bei der Gesellschafterversammlung, aufgrund einer Sondervollmacht, vertreten lassen.

Ein Beschluss wird nur dann gültig getroffen, wenn er von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, unabhängig vom Anteil des vertretenen Kapitals.

Beschlüsse betreffend eine Abänderung des vorliegenden Gesellschaftsvertrages sind mit der Zustimmung der Mehrheit der Gesellschafter zu fassen, die mindestens drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

**Art. 10.** Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter, bezugsweise durch die Gesellschafter, welche(r) die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Die (der) Geschäftsführer können (kann) spezielle Befugnisse oder Vollmachten an Personen oder Ausschüsse, die von ihnen gewählt werden, übertragen oder diese mit bestimmten ständigen oder zeitweiligen Funktionen ausstatten.

Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber durch die alleinige Unterschrift des/der Geschäftsführers verpflichtet.

**Art. 11.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 12.** Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäß den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äußern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Die Gesellschafter entscheiden über die Verwendung des Nettogewinns.

**Art. 13.** Beim Ableben des alleinigen Gesellschafter oder eines der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

#### **Titel IV. Auflösung und Liquidation**

**Art. 14.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter, beziehungsweise die Gesellschafterversammlung, legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

**Art. 15.** Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

#### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2013.

#### *Zeichnung und Zahlung*

Die Satzung ist somit durch den Notar aufgenommen, die Anteile wurden gezeichnet und der Nennwert zu einhundert Prozent (100%) in bar durch Herrn Henri RINNEN, vorbenannt, eingezahlt.

Die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) steht der Gesellschaft daher von diesem Moment an zur Verfügung. Der Beweis hierüber wurde dem unterzeichnenden Notar erbracht, welcher erklärt, dass die Voraussetzungen des Artikels 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915, in der zuletzt geltenden Fassung, gewahrt wurden.

#### Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von neunhundert Euro (EUR 900,-).

#### Erklärung

Der Komparent erklärt, dass der unterfertigte Notar sie darüber in Kenntnis gesetzt hat, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der erforderlichen behördlichen Genehmigungen, ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

#### Generalversammlung

Sofort nach der Gründung, hat der alleinige Gesellschafter folgenden Beschluss gefasst:

a) zum Geschäftsführer der Gesellschaft, für eine unbestimmte Dauer, wird ernannt:

Herr Henri RINNEN, Unternehmer, geboren am 18. Juli 1948 in Luxemburg, wohnhaft in L-9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss, 29.

b) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss, 29.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Diekirch, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nachdem das Dokument durch die dem Notar nach Namen, Vornamen, Personenstand und Wohnort bekannten, erschienenen Partei vorgelesen worden ist, hat dieselbe vorliegende urschriftliche Urkunde mit dem Notar, unterzeichnet. Gezeichnet H. RINNEN, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 15 avril 2013. Relation: DIE/2013/4869. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur p.d. (signé): RECKEN.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, den 22. April 2013.

Référence de publication: 2013051543/124.

(130062779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

### Kayado Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5413 Canach, 23, Am Bongert.

R.C.S. Luxembourg B 176.717.

#### STATUTS

L'an deux mil treize, le douze avril.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg

A comparu:

Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en tant que mandataire de Monsieur Antonio Manuel CAIADO GOMES, frigoriste, né le 3 septembre 1971 à Montemor-O-Velho (Portugal), demeurant à L-5413 Canach, 23, am Bongert, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 12 avril 2013.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme ci-avant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer:

#### Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "KAYADO INVEST S.A.".

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la Commune de Lenningen.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social. Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cents euro (100.- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats nominatifs ou au porteur représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

#### **Administration - Surveillance.**

**Art. 6.** La société est administrée en cas d'un actionnaire unique par un administrateur unique ou par un conseil d'administration ou en cas de pluralité d'actionnaires par un conseil d'administration, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. L'administration unique ou les membres du Conseil peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

**Art. 7.** En cas d'existence d'un conseil d'administration, ce dernier élit choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs. Le conseil d'administration pourra seulement valablement délibérer et prendre des décisions si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations, et si au moins deux administrateurs seront physiquement présents. Toute décision prise par le conseil d'administration sera adoptée à la simple majorité. Les procès-verbaux des réunions seront signés par tous les administrateurs présents à la réunion.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer par le biais d'une conférence téléphonique ou par tout autre moyen de télécommunication permettant à différentes personnes de participer à la même réunion et de communiquer entre eux. Une telle participation est à considérer comme étant égale à une présence physique. Une telle décision peut être documentée sur un seul document ou sur plusieurs documents ayant le même contenu signé par tous les membres ayant participé à la réunion.

Le Conseil d'administration peut prendre différentes décisions par des résolutions circulaires, si l'approbation est faite par écrit, câble, télégramme, telex, Fax, Email ou tout autre moyen de communication agréé. Une telle décision peut être documentée sur un seul document ou sur plusieurs documents ayant le même contenu signé par tous les membres ayant participé à la réunion.

**Art. 8.** L'administrateur unique ou le cas échéant le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

L'administrateur unique ou le cas échéant le conseil d'administration est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. L'administrateur unique ou le cas échéant le conseil d'administration préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique ou en cas d'existence d'un conseil d'administration par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

### **Assemblée générale**

**Art. 12.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le quinze du mois de juin à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

### **Année sociale, répartition des bénéfices**

**Art. 13.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 14.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième (10%) du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve constitue moins de dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

### **Dissolution et Liquidation**

**Art. 15.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### **Dispositions générales**

**Art. 16.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires:*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente-et-un décembre deux mille treize.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille quatorze.

#### *Souscription et Libération:*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, le comparant Monsieur Antonio CAIADO GOMES, prénommé, déclare souscrire les trois cent dix (310) actions et les libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) par apport en numéraire d'un montant de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,-EUR) à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate.

#### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 et 27 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

*Frais*

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, approximativement à la somme de mille euros (1.000,-EUR).

*Résolutions de l'actionnaire unique.*

Et immédiatement après la constitution de la société, l'actionnaire unique, représenté comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, a pris les décisions suivantes:

1. Le siège social de la société est fixé à L-5413 Canach, 23, am Bongert.

2. Est nommé administrateur unique, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale de 2018:

Monsieur Antonio Manuel CAIADO GOMES, prénomné, né le 3 septembre 1971 à Montemor-O-Velho (Portugal), demeurant à L-5413 Canach, 23, am Bongert.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale de 2019:

La société à responsabilité limitée «TONUS & CUNHA Associés S.à r.l.», ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 61, route de Longwy. (R.C.S. Luxembourg N° B 139.158).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue par le notaire instrumentant par son nom prénom, état et demeure celle-ci a signé avec le Notaire instrumentant le présent acte.

Signé: V. PIERRU, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16/04/2013. Relation: LAC/2013/17475. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 22 avril 2013.

Référence de publication: 2013051399/157.

(130063180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

**Eren Participations S.A., Société Anonyme,  
(anc. SIIF P.E. S.A., SIIF Private Equity S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 169.674.

L'an deux mille treize, le onzième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de SIIF Private Equity S.A., en abrégé SIIF P.E. S.A. (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée par acte du notaire soussigné le 19 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1861, le 26 juillet 2012 et immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 169.674.

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par acte du notaire soussigné, le 21 décembre 2012 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 384, le 15 février 2013.

L'assemblée a été présidée par Pierre DAGALLIER, demeurant professionnellement au 13 Rue des bains, L-1212 Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire et l'assemblée comme scrutateur Alain ROBILLARD, demeurant professionnellement au 30 Rue Ernest Béres, L-1232 Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Il appert de la liste de présence établie par les membres du bureau que trente et un mille (31.000) actions représentant cent pour cent (100%) du capital social de la Société de trente et un mille euros (EUR 31.000) sont dûment présentes/ représentées à la présente assemblée.

Cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants et le notaire soussigné.

II. Tous les actionnaires, étant représentés, ont déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour et que l'assemblée peut régulièrement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour, sans obligation de justifier l'accomplissement des formalités de convocation.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification de la dénomination sociale de la Société de SIIF Private Equity S.A., en abrégé SIIF P.E. S.A. en EREN PARTICIPATIONS S.A. avec effet immédiat;

2. Modification de l'article premier:

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination.** Il est par la présente établi, entre les actionnaires, une société anonyme sous la dénomination de EREN PARTICIPATIONS S.A. (la «Société»).

3. Adoption d'une version anglaise des statuts, la version française faisant foi en cas de divergence entre la version anglaise et la version française.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première et Deuxième résolutions*

L'assemblée a décidé de modifier la dénomination sociale de la Société en EREN PARTICIPATIONS S.A. avec effet immédiat et de modifier en conséquence l'article premier des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination.** Il est par la présente établi, entre les actionnaires, une société anonyme sous la dénomination de EREN PARTICIPATIONS S.A. (la «Société»).

*Troisième résolution*

L'assemblée a décidé d'adopter suite à la version française des statuts de la Société une version anglaise.

En cas de divergence entre la version anglaise et la version française des statuts de la Société, la version française fera foi.

**Suit la version anglaise des statuts qui se lit comme suit:**

**Art. 1. Form - Name.** There is hereby formed between the shareholders a public limited company (société anonyme) under the name of EREN PARTICIPATIONS S.A. (the 'Company').

**Art. 2. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited period. The Company may be dissolved at any time by decision of the shareholders deliberating in the manner required for the modification of the present articles of association, in accordance with Article 31 hereinafter. The death or the winding-up of the single Shareholder or of the Shareholders will not cause the liquidation of the company.

**Art. 3. Object.** The Company's object, both in the Grand-Duchy of Luxembourg as abroad, is to:

- Take interests and participations, directly or indirectly in any business or company existing or to be created by all appropriate means, alliances, contributions, mergers, stock options, bonds, or other securities, acquisitions of equity rights and under any form.

- Develop and monitor the operation of the branches and participations.

- Supply administrative, legal, accounting, financial, real estate services, but only to the Company's shareholders, the direct or indirect branches of its shareholders, the direct or indirect branches of the Company, or to any company or business belonging to the same group of companies as the Company (the 'Group'), as well as manage the cash of the Group.

- Help the Group, by granting loans, advances, guarantees, security interests or in any other way.

- Use and manage by any means any property, whether real or personal, movable or immovable, any patent and trademark got or to be got by the Company, acquired or brought to it, in any capacity.

- Take part by any means in any operation likely to relate to its corporate object by way of incorporation of new companies, subscription or purchase of securities or equity rights, of merger or by any other way.

- Any commission or brokerage transactions related to the above mentioned corporate object.

- In general the company may carry out any financial, commercial, industrial operations and any transactions in respect of real estate, related to the above mentioned corporate object, deemed necessary or useful for fulfilling and developing its corporate object, provided that the Company does not enter into any transactions or operations that may result for the Company undertaking an activity for which approval would be necessary or that would be considered as a regulated activity.

**Art. 4. Registered Office.**

4.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the district of Luxembourg pursuant to a resolution of the managing board of the Company (the 'Managing Board'). Branches, subsidiaries or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the Managing Board.

4.2 In the event that the Managing Board determines that extraordinary political, economic or social events have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on

the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

**Art. 5. Capital - Shares, Profit Shares and Certificates.**

5.1 The subscribed and fully paid share capital of the Company is EUR 31,000 (thirty one thousand Euro) represented by 31,000 (thirty one thousand) shares with a par value of EUR 1 (one Euro) each.

5.2 The shares carry the right to an ordinary dividend allocated in accordance with the number of shares of each shareholder.

5.3 The shares of the Company may be in registered form or in bearer form.

5.4 The Company shall consider the person on whose behalf the shares are registered in the register of shareholders as the true owner of such shares. Certificates confirming such registrations may be delivered to the shareholders.

5.5 Any transfer of registered shares shall only be effective after registration in the Company's register of shares, after the issuance of a one or several certificates issued with respect to the shares of the Company, with an instrument of transfer satisfactory for the Company or with written statements of transfer registered in the register of shares, which shall be dated and signed by the transferor and the transferee, or their representatives.

5.6 As far as the law allows it, the Company shall be entitled to redeem its own shares.

5.7 In addition to shares representing the corporate capital, profit shares or similar securities may be created (the "Profit Shares") within the limits laid down by Article 37 of the Law of August 10, 1915, as amended. A special reserve ("the Reserve") which is not part of the corporate capital may be created specially for that purpose. The extraordinary general meeting of shareholders may issue Profit Shares at its sole discretion without reserving any preferential right to subscribe to the shareholders or holders of Profit Shares.

In addition to the corporate capital, a special reserve ("the Reserve") has been set up and 3,000,000 (three million) Profit Shares not belonging to the corporate capital have been created. One amount of EUR 3,000,000 (three million Euro) has been allocated to the Reserve.

5.8 Each Profit Share will be entitled to a priority distribution, to be collected from the profits, premiums or available reserves (including the Reserve) of the Company, for an amount calculated on the par value or, in the absence thereof, on the accountable par of the Profit Shares, multiplied by the rate as stated by the General Meeting that shall decide upon the issue of Profit Shares. If for any reason, the priority distribution is not paid during one given year, the payment of the said priority distribution is to be made in a priority during the following year that allows such distribution.

Distributions on Profit Shares from any net income after tax, any reserve (including the Reserve) and/or premium are decided by the extraordinary general meeting of shareholders in compliance with legal provisions. Interim distributions on Profit Shares may be decided and paid by the Managing Board subject to the condition of compliance with the terms set by the law on the distributions of interim dividends to shareholders, either in cash or in kind.

Any distribution declared shall be paid to the registered office of the Company or at the counters indicated by the Managing Board (subject to the decisions by the extraordinary general meeting of shareholders).

A distribution declared but not paid (and not claimed) after five years cannot be claimed by the concerned holder, and shall be subject to limitation due to the holder's lack of intervention and so, shall return to the Company. No interest shall be paid on the distributions declared, but not claimed, which are held by the Company on behalf of holders.

Distributions on Profit Shares may be declared and paid independently of any distribution on shares and shall not entitle any shares to any proportionate distribution or any other right.

5.9 Profit Shares are no-voting and their holders cannot claim any voting right in the Company. Holders of Profit Shares who are not shareholders may attend any meeting of shareholders, but with no voting right. Holders of Profit Shares are not empowered to convene nor to requisition shareholder meetings.

5.10 The Company may proceed to purchase or redeem its own Profit Shares based on their par value and may hold the said Profit Shares in cash.

5.11 Profit Shares of the Company are issued in the registered way.

5.12 The Profit Shares register shall be kept at the registered office Company, where any Profit Share holder shall be able to control it. Ownership of Profit Shares is established by the entry in the said register.

5.13 Profit Shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognise only one holder per Profit Share. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to such Profit Shares until one holder has been so appointed. The same rule shall apply in the case of a conflict between an usufructuary and a bare owner or between a pledgor and a pledgee.

5.14 All notifications or communications to the Profit Shares holders shall be deemed to have been validly sent to the last address notified by the Profit Shares holder to the Company. If a Profit Shares holder does not provide a valid address to the Company for any further sending of notification and communication for which the holder is the addressee, the Company may give an opinion in such way in the aforementioned registers and the address of the concerned Profit Shares holder shall be deemed to be the registered office of the Company or any other address that shall be notified by the Profit Shares holder to the Company. The Profit Shares holder may change his address at any time by written notification sent to the Company.

**Art. 6. Increase and Reduction in capital.** The Company's share capital may be increased or reduced by decision of the shareholders deliberating in the manner required for the modification of the present articles of association, in accordance with Article 32 hereinafter.

**Art. 7. Shareholders' meeting.**

7.1 Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company (the "General Meeting" shall represent the entire body of shareholders of the Company. It is vested with the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company. When and as long as the Company has one single shareholder, the latter shall exercise the powers granted by the law to the General Meeting.

7.2 Each share is entitled to one vote. Any shareholder of the Company may act during any General Meeting by giving a proxy to any other person as his representative, by letter, fax, telegramme, telex or e-mail provided the authenticity of such e-mail can be established.

7.3 Any shareholder of the Company may take part and vote in any General Meeting by videoconference or any other similar means of communication that enables the persons participating at the General Meeting to communicate simultaneously and hear each other. The participation in or the holding of a meeting by these means shall be deemed equivalent to a participation in person at or the holding of such meeting.

7.4 In compliance with the law, the yearly General Meeting shall be held at the registered office of the Company or at any other place in Luxembourg that shall be set in the convening notice, on the third Friday of the month of May of each year at ten (10) o'clock (Luxembourg time). If this day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next business day. The yearly General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Managing Board, exceptional circumstances so require.

7.5 Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

**Art. 8. Notification deadlines, Quorum, Convening notices, Proxies, and Vote.**

8.1 Notification deadlines and quorums required by the law shall apply to the convening notices and to the conduct of the General Meeting, except as otherwise provided in the articles of association.

8.2 A General Meeting may be convened by the Managing Board as well as by the Supervisory Board. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month if shareholders representing one tenth of the capital require so in writing with an indication of the agenda. One or more shareholders who together hold at least ten percent of the corporate capital may request that one or more additional items be put on the agenda of any General Meeting. Such request shall be sent by registered letter and received by the Company at last five (5) days prior to holding of the General Meeting. The Managing Board or the Supervisory Board may set any other requirement that shall have to be fulfilled by the shareholders in order to attend a General Meeting.

8.3 Convening notices for every General Meeting shall contain the agenda and shall take the form of announcements published twice, with a minimum interval of eight days (8) and eight days (8) before the meeting, in the Mémorial and in a Luxembourg newspaper.

8.4 Notices by mail shall be sent eight days before the General Meeting to registered shareholders, but no proof need be given that this formality has been complied with.

8.5 Where all the shares are in registered form, the convening notices may be made only by registered letters.

8.6 Unless otherwise provided by the law or by the articles, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the shares.

8.7 The General Meeting shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the articles and, where applicable, the text of those which concern the objects or the form of the company. If the first of these conditions is not satisfied, a second General Meeting may be convened, in the manner prescribed by the articles, by means of notices published twice, at fifteen (15) days interval at least and fifteen (15) days before the General Meeting in the Memorial and in two (2) Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous General Meeting. The second General Meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both General Meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the shareholders. Votes cast shall not include votes attaching to shares in respect of which the shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote.

8.8 The nationality of the company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders, whether there are bondholders.

8.9 If all the shareholders of the Company are present or represented at the General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the Meeting, the meeting may be held without prior notice.

8.10 The General Meeting shall be chaired by the chairman of the Managing Board, or in his absence, by another member of the Managing Board. If no member of the Managing Board is present, the General Meeting chooses an ad hoc chairman. The chairman appoints one secretary and the shareholders appoint one scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer make up the Bureau (Board).

8.11 Minutes of the General Meeting shall be signed by the members of the bureau of the meeting and by the shareholders who request to do so.

8.12 However, for any resolution of the General Meeting that need to be certified, copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman of the Managing Board or by two members of the Managing Board.

#### **Art. 9. Management of the Company.**

9.1 The Company is managed by a Managing Board which fulfils its duties under the supervision of a supervisory board (the "Supervisory Board").

9.2 The Company must be managed by a Managing Board composed of at least three (3) members, who are not required to be shareholders.

#### **Art. 10. Appointment and Removal of the members of the Managing Board.**

10.1 The members of the Managing Board shall be appointed by Supervisory Board in accordance with the law and the articles of association. The Supervisory Board may remove any member of the Managing Board with or without proper justification.

10.2 Members of the Managing Board may be reelected.

10.3. The term of office for each member of the Managing Board shall be for one (1) year.

10.4 In case of vacancy of the office of a member of the Managing Board as a result of death, retirement, resignation or any other cause, the Supervisory Board appoints new members to fill the vacancy."

10.5 Where a legal entity is appointed as member of the Managing Board, it shall designate a natural person as a permanent representative who represents it as member of the Managing Board, pursuant to the law.

#### **Art. 11. Meetings of the Managing Board.**

11.1 The Managing Board must appoint one chairman (the "Chairman of the Managing Board") among its members and may appoint one secretary, whether he or she is a member of the Managing Board or not, who shall be in charge of keeping minutes of the meetings of the Managing Board, and of the decisions taken by the General Meeting. The Chairman of the Managing Board shall preside at all meetings of the Managing Board. In his absence, the other members of the Managing Board shall elect another Chairman pro tempore, who shall preside the relevant meeting, where decisions shall be taken by a majority of votes cast of the members of the Managing Board present or represented at the relevant meeting.

11.2 The meeting of the Managing Board takes place in Luxembourg, if convened by the Chairman of the Managing Board or by two (2) members of the Managing Board, at the time indicated in the convening notice.

11.3 A written notice of any meeting of the Managing Board is given to all the members of the Managing Board at least twenty-four (24) hours prior the date planned for the meeting, unless there is special urgency, in which case the nature and the reasons for the urgency shall be shortly mentioned in the convening notice.

11.4 If all the members of the Managing Board are present or represented at the meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the Meeting, the meeting may be held without prior notice. The written convening notice may also be waived with the approval of each member of the Managing Board by writing, using the original copy or by fax or by e-mail. No special convening notice is required for a meeting of the Managing Board which is held at the place scheduled in a resolution previously adopted by the Managing Board.

11.5 The Managing Board shall meet as often as required by the interest of the company, but at least once every three months.

11.6 Any member of the Managing Board may be represented at a Managing Board meeting by designating by writing, using the original copy or by fax or by e-mail, any other member of the Managing Board as his/her proxy.

11.7 The Managing Board can validly deliberate and decide if the meeting takes place in Luxembourg and if at least half of its members are present or represented. One member of the Managing Board may represent one or several other members of the Managing Board, provided that two (2) members of the Managing Board are at least physically present at the meeting. Decisions are made by a majority vote of members present or represented.

11.8 In the event of a tie, the Chair of the Managing Board will have a casting vote.

11.9 Participating to the Managing Board by means of a telephone conference call, video-conference or any other form of similar communication is allowed.

11.10 Notwithstanding the foregoing clauses, members of the Managing Board may also vote by means of a circular document in case of emergency or under extraordinary circumstances. Such resolution shall consist of one single or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically, by all the members of the Managing Board. The date of such resolution is the date of the last signature.

#### **Art. 12. Minutes of the Managing Board meetings.**

12.1 Minutes of the Managing Board meetings shall be signed by the Chairman of the Managing Board or by any other member of the Managing Board who took the chair, or by all the members of the Managing Board presents at the meeting.

12.2 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman of the Managing Board or by two other members of the Managing Board.

#### **Art. 13. Powers and Duties of the Managing Board.**

13.1 The Managing Board is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by the law, or by the articles of association, to the general meeting or to the Supervisory Board fall within the competence of the Managing Board. Among other, the Managing Board shall be entrusted with the task of finding new investments, checking the related analytical data, and analysing the feasibility of such investments. It will also follow up on the investments and prepare the report on the Company investments.

13.2 At least every 3 (three) months, the Managing Board shall produce a report to the Supervisory Board, that details the business activities of the Company in progress and their foreseeable development. In addition, the Managing Board shall inform the Supervisory Board of any event likely to have a major impact on the operations of Company.

13.3 When an operation requires the approval of the Supervisory Board (pursuant to Article 21.3 of the present articles of association) and in case of refusal by such Supervisory Board, the Managing Board may refer the question to the General Meeting which shall definitively take the decision.

#### **Art. 14. Delegation of powers.**

14.1 The Managing Board may appoint one (or several) day-to-day manager, whether he/she is a shareholder or not, a member of the Managing Board or not, with the exception of any member of the Supervisory Board, who shall be fully vested to act on behalf of the Company with respect to day-to-day management.

14.2 The Managing Board may appoint one person, whether he/she is a shareholder or not, a member of the Managing Board or not, with the exception of any member of the Supervisory Board, who shall act as a permanent representative of any entity in which the Company is appointed as a member of Managing Board. In all cases, such permanent representative shall act following consultations with the Managing Board, on behalf and for the account of the Company, and shall bind such entity as member of the Managing Board of this entity, provided that the Managing Board has been previously consulted.

14.3 The Managing Board may also appoint a person, whether he/she is a member of the Managing Board or not, with the exception of any member of the Supervisory Board, who shall that the performance of specific tasks for the benefit of the Company is met.

14.4 Any delegation of powers made under that Article 14 by the Managing Board shall be subject to the provisions of Article 21.3.

**Art. 15. Authorised signatures.** In any circumstances, the Company is committed to third parties by the joint signature of two members of the Managing Board of the Company, among which the signature of the Chairman of the Managing Board. The company is also committed by the joint signatures of any person or by the individual signature of any person to whom such power of signature shall be delegated by the Managing Board, but only within the limits of the powers given by the Supervisory Board to the members of the Managing Board pursuant to Article 21.3. Within the limits of daily management, the Company is bound by the sole signature of the person appointed to such effect.

#### **Art. 16. Liability of the members of the Managing Board.**

16.1 The members of the Managing Board assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the articles of association as well as the applicable provisions of the law. They shall be liable to the Company for the execution of the mandate given to them and for any misconduct in the management of the Company's affairs.

16.2 They shall be jointly and severally liable both towards the Company and any third parties for damages resulting from the violation of the law or the present articles of association.

#### **Art. 17. Remuneration of the Managing Board.**

17.1 The Company shall be entitled to pay special remuneration to the members of the Managing Board and to their heirs, executors, administrators for any expense reasonably incurred by them in respect of any suit, action, or proceeding in which they shall be involved due to the fact that they were or are members of the Managing Board or act as the Manager of the Company or, at the request of any other company for which the Company is a shareholder or a creditor and from which they are not entitled to be indemnified, except in connection with business in which they shall be finally judged liable for gross recklessness or mismanagement.

17.2 In case of transaction, the remuneration shall only be paid in relation with the business activities under the transaction and for which the Company is advised by a counsellor that the person to be remunerated has not failed to fulfil his/her duties in the above mentioned manner. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

#### **Art. 18. Appointment of the Supervisory Board.**

18.1 The management of the Company by the Managing Board is supervised by the Supervisory Board. The Managing Board is supervised by a Supervisory Board made of three (3) persons at least, who do not need to be shareholders of the Company.

18.2 Where a legal entity is appointed as member of the Supervisory Board, it shall designate a natural person as a permanent representative who represents it as member of the Supervisory Board, pursuant to the law.

18.3 General Meetings also determine the number of members making the Supervisory Board, as well as their remuneration (if the mandate is remunerated) et the duration of their mandate. Any member of the Supervisory Board may be revoked at any time pursuant to a decision by the General Meeting.

#### **Art. 19. Meetings of the Supervisory Board.**

19.1 The Supervisory Board must appoint one chairman (the "Chairman of the Supervisory Board") among its members and may appoint one secretary, whether he or she is a member of the Supervisory Board or not, who shall be in charge of keeping minutes of the meetings of the Supervisory Board. The Chairman of the Supervisory Board shall preside at all meetings of the Supervisory Board. In his absence, the other members of the Supervisory Board shall elect another Chairman pro tempore, who shall preside the relevant meeting, where decisions shall be taken by a majority of votes cast of the members of the Managing Board present or represented at the relevant meeting.

19.2 The meeting of the Supervisory Board takes place in Luxembourg, if convened by the Chairman of the Supervisory Board or by two members of the Supervisory Board, as often as required by the interest of the Company, at the place indicated in the convening notice. A meeting must be called by the Chairman of the Supervisory Board if it is requested by at least two members of the Supervisory Board or by the Managing Board.

19.3 A written notice of any meeting of the Supervisory Board is given to all the members of the Supervisory Board at least eight (8) hours prior the date planned for the meeting, unless there is special urgency, in which case the nature and the reasons for the urgency shall be shortly mentioned in the convening notice.

19.4 If all the members of the Supervisory Board are present or represented at the meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the Meeting, the meeting may be held without prior notice. The written convening notice may also be waived with the approval of each member of the Supervisory Board by writing, using the original copy or by fax or by e-mail. No special convening notice is required for a meeting of the Supervisory Board which is held at the place scheduled in a resolution previously adopted by the Supervisory Board.

19.5 The Supervisory Board shall meet as often as required by the interest of the company, but at least once every three months after the sending of the quarterly report of the Managing Board..

19.6 The Supervisory Board may call upon the members of the Managing Board to attend its meetings. In that particular case, the members of the Managing Board shall be present as consultative members.

19.7 Any member of the Supervisory Board may be represented at a Supervisory Board meeting by designating by writing, using the original copy or by fax or by e-mail, any other member of the Supervisory Board as his/her proxy.

19.8 The Supervisory Board can validly deliberate and decide if the meeting takes place in Luxembourg and if at least half of its members are present or represented. A member of the Supervisory Board may represent more than one of his colleagues, provided however that two members of the Supervisory Board are at least physically present at the meeting.

19.9 In the event of a tie for and against any resolution, the Chair of the Supervisory Board will have a casting vote.

19.10 Participating to the Supervisory Board by means of a telephone conference call, video-conference or any other form of similar communication is allowed.

19.11 Notwithstanding the foregoing clauses, members of the Supervisory Board may also vote by means of a circular document in case of emergency or under extraordinary circumstances. Such resolution shall consist of one single or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically, by all the members of the Supervisory Board (circular resolution). The date of such decision is the date of the last signature.

#### **Art. 20. Minutes of the Supervisory Board meetings.**

20.1 Minutes of the Supervisory Board meetings shall be signed by the Chairman of the Supervisory Board or by any other member of the Supervisory Board who took the chair, or by all the members of the Supervisory Board presents at the meeting.

20.2 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman of the Supervisory Board or by two other members of the Supervisory Board.

#### **Art. 21. Powers and Duties of the Supervisory Board.**

21.1 The Supervisory Board continuously ensures the control of the management carried out by the Managing Board, without being authorised to interfere with such management.

21.2 The Supervisory Board shall have an unlimited right to inspect all the transactions of the Company. At the registered office of the Company, its members may inspect the books, accounts, correspondences, minutes and in general all the records of the Company. Upon request of the Supervisory Board, the Managing Board must pass any information

relevant to exercise supervision of the management. In addition, the Supervisory Board may undertake or arrange for any investigations necessary for the performance of its duties.

21.3 The Supervisory Board must give its prior approval as far as the following decisions are to be taken by the Managing Board: (i) any significant change made to the annual budget, (ii) any investment decision related to management for an amount equal to, or greater than EURO five million (EUR 5,000,000), other than decisions relating to internal transfers to the Company and to relations between the Company and its direct or indirect branches, (iii) any delegation of powers granted by the Managing Board pursuant to Article 14, (iv) conclusion of any loan or commitment with one third party for a principal amount equal to, or greater than EURO one million (EUR 1,000,000).

#### **Art. 22. Delegation of powers.**

22.1 The Supervisory Board may entrust one or more of its members with special mandates for one or more specific purposes. Among other, the Supervisory Board may entrust one or several of its members with its prior approval for some actions falling under the competence of the Managing Board, as described at Article 21.3.

22.2 The Supervisory Board may decide to establish internal committees. It sets the composition and terms of office of such committees and such committees carry out their activities under its responsibility. The attribution of such duties may however not consist in a delegation to a committee of the powers reserved by law or by the articles to the Supervisory Board itself or result in a reduction or limitation of the powers of the Managing Board.

#### **Art. 23. Liabilities of the members of the Supervisory Board.**

23.1 The members of the Supervisory Board assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company in relation with their duties of supervision of the management, so long as such commitment is in compliance with the articles of association as well as the applicable provisions of the law. They shall be liable to the Company for the execution of the mandate given to them and for any misconduct in the supervision of the Company's affairs.

23.2 They shall be jointly and severally liable both towards the Company and any third parties for damages resulting from the violation of the law or the present articles of association.

#### **Art. 24. Remuneration of the Supervisory Board.**

24.1 The Company shall be entitled to pay special remuneration to the members of the Supervisory Board and, whether relevant, to their heirs, executors, administrators for any expense reasonably incurred by them in respect of any suit, action, or proceeding in which they shall be involved due to the fact that they were or are members of the Supervisory Board or act as the Manager of the Company or, at the request of any other company for which the Company is a shareholder or a creditor and from which they are not entitled to be indemnified, except in connection with business in which they shall be finally judged liable for gross recklessness or lack of supervision.

24.2 In case of transaction, the remuneration shall only be paid in relation with the business activities under the transaction and for which the Company is advised by a counsellor that the person to be remunerated has not failed to fulfil his/her duties in the above mentioned manner. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

#### **Art. 25. Being a member of the Managing Board and the Supervisory Board.**

25.1 No person may at the same time be a member of the Managing Board and the Supervisory Board.

25.2 However, in the event of a vacancy in the Managing Board, the Supervisory Board may appoint one of its members to act as a member of the Managing Board. During such period, the functions of the person concerned as a member of the Supervisory Board shall be suspended.

#### **Art. 26. Conflicts of interest.**

26.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the members of the Managing Board or Supervisory Board or proxy holders of the Company is personally interested in, or is a member of the Managing Board, a director, associate officer or employee of such other company or firm.

26.2 Any member of the Managing Board or Supervisory Board or proxy holder of the Company who is a member of the Managing Board, or serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such an affiliation with such other company or firm but subject as hereinafter provided, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

26.3 In the event that any member of the Managing Board or Supervisory Board of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such member of the Managing Board or Supervisory Board shall make known to the Managing Board or Supervisory Board such personal and opposite interest and such conflict shall be reported in the minutes of the resolutions. The concerned person shall not take part to deliberations and vote on such matters; such personal interest of the member of the Managing Board or Supervisory Board shall be reported to the next succeeding meeting.

26.4 In addition, if one member of the Managing Board has a personal and conflicting interest in one operation of the Company, the approval of the Supervisory Board is required for such operation.

26.5 The two preceding paragraphs do not apply to resolutions related to operations carried out in the normal run of the Company, concluded on normal terms.

**Art. 27. Disclosure of information.**

27.1 Members of the Managing Board and the Supervisory Board, as well as any person convened to attend the meetings of these bodies, are bound by complete discretion with respect to confidential information they have on the Company, except where such disclosure is required or allowed by the laws or regulations in force for the public limited companies, or is in the public interest. This obligation continues after their term of office expires.

27.2 For the purposes of this Article 27, the term "confidential information" shall mean any information disclosed by the Company by any means and related to transactions, investments, and business operations made by the Company.

**Art. 28. Auditors - Independent chartered auditors.** The operations of the Company shall be supervised by one or several auditors ('commissaires aux comptes') or, if required by the law, by a chartered auditor ('réviseur d'entreprises agréé'), who shall be appointed by the General Meeting for a duration not exceeding six years.

**Art. 29. Financial Year.** The financial year of the Company shall begin on the first day of the month of January and shall end on the last day of the month of December of the same year.

In compliance with the law, each year, after the closing of the financial year, the Managing Board shall prepare an inventory indicating the value of all the movable and immovable assets of, and all the debts owed to and by, the Company, and the balance sheet and profit and loss account. The Managing Board submits those documents, with a report on the activities of the Company, to the auditor or, as the case may be, to the chartered auditor, who shall prepare one report containing his report on such documents.

**Art. 30. Allocation of profits.** From the net profits of the company at least five percent (5%) shall be set aside each year to constitute the legal reserve. Such deduction shall no longer be required as soon as this legal reserve reaches one tenth (10%) of the subscribed share capital.

Upon proposal of the Managing Board, the general meeting shall decide on the allocation of the balance of the net profits, and may, without never exceeding the amounts proposed by the Managing Board, decide in a timely manner of the payment of dividends, provided that the priority distribution of the Profit Shares was approved in advance.

Interim dividends can also be distributed, under conditions laid down in the law, upon decision by the Managing Board.

Dividends may be paid in any currency, at a time and place as determined by the Managing Board.

The Managing Board may make the final decision as far as the rates applicable are concerned, in order to convert the amounts of the dividends into the currency used for their payment.

One dividend declared but not paid for one share during five years may not subsequently be claimed by the owner of such share, shall be lost for this owner and returned to the Company.

No interest shall be paid on the dividends declared and not paid, which are held by the Company on behalf of shareholders.

**Art. 31. Dissolution and Liquidation.** In the event of dissolution of the Company, the liquidation of the Company shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of shareholders in charge of such dissolution, and which shall determine their powers and their compensation.

**Art. 32. Amendment of the Articles of Association.** The present articles of association may be amended from time to time by the General Meeting voting in the conditions of quorum and majority foreseen by the law.

**Art. 33. Applicable law.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with provisions of the Law of ten August nineteen fifteen on commercial companies and of amending laws.

**Art. 34. Sole Shareholder.** If, and as long as all the shares of a Company come to be held by a sole shareholder, the Company shall exist as single-member company and the sole shareholder shall exercise all the powers entrusted to the General Meetings.

*Dépenses*

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de l'augmentation de son capital social sont estimés à mille trois cents euros (EUR 1.300).

*Pouvoirs*

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe (s)) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal les membres du bureau et comparants ont signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: Pierre Dagallier, Alain Robillard, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 12 avril 2013. LAC / 2013 / 17062. Reçu 75,- euros.

Le Receveur (signé): Carole Frising.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Senningerberg, le 22 avril 2013.

Référence de publication: 2013051611/482.

(130063196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

**Harsco Metals Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4503 Differdange, Chantier ProfilArbed.

R.C.S. Luxembourg B 29.281.

In the year two thousand and thirteen, on the fourteenth day of March, before us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders (the Shareholders) of Harsco Metals Luxembourg S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at Chantier ProfilArbed, L-4503 Differdange, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under number B 29.281 (the Company). The Company was incorporated on November 17, 1988 pursuant to a notarial deed published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 45 of February 20, 1989. The articles of association of the Company were last amended on December 15, 2009 pursuant to a notarial deed published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2483 of December 22, 2009.

The Meeting was opened at 12.15 p.m. by Mr Frank Stolz-Page, with professional address in Mondorf-les-Bains, in the chair (the Chairman),

who appointed Mrs Brigitte Wahl, with professional address in Mondorf-les-Bains, as secretary of the Meeting (the Secretary).

The Meeting appointed Mrs Karola Böhm, with professional address in Mondorf-les-Bains, as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer).

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer constituted the Bureau of the Meeting.

The Shareholders present and/or represented at the Meeting and the number of shares they held are indicated on an attendance list signed by the proxyholder(s) of the Shareholders represented at the Meeting, the members of the Bureau and the notary, which will remain attached to the present deed.

The proxies from the Shareholders represented at the present Meeting signed ne varietur by all appearing parties will also remain attached to the present deed.

The Bureau having thus been validly constituted, the Chairman declared and requested the notary to record that:

I. It appears from an attendance list established and executed by the members of the Bureau that one hundred twenty-one thousand nine hundred ten (121,910) shares without par value, representing the entirety of the voting share capital of the Company in the amount of three million twenty-two thousand sixty-nine Euro and ninety-six Euro cents (EUR 3,022,069.96), were duly present and/or represented at the Meeting which was consequently regularly constituted and could validly deliberate upon all the items on the agenda.

II. The agenda of the Meeting was the following:

1. Waiver of convening notices.

2. After considering a special report of the board of directors of the Company (the Board), decision to (i) renew and set the amount of the authorized share capital of the Company, on top of the share capital, at three hundred two thousand two hundred seven Euro (EUR 302,207.-), (ii) further authorize the Board, during a period of five (5) years from the date of publication of the minutes of the Meeting in the Luxembourg official gazette, to increase in one or several times the subscribed capital within the limits of the authorized share capital in accordance with the terms and conditions of the articles of association of the Company (the Articles) and (iii) withdraw, to the extent applicable, any pre-emptive subscription rights of the Shareholders in relation thereto.

3. Amendment to the first (1<sup>st</sup>) and fourth (4<sup>th</sup>) paragraphs of article five (5) of the Articles to reflect the resolution under item 2. above.

4. Amendment of the date of the annual general meeting of shareholders of the Company which shall as from now on be held on the last Monday of the month of June in each year at 3:00 p.m.

5. Amendment to the first (1<sup>st</sup>) paragraph of article eight (8) of the Articles to reflect the resolution under item 4. above.

6. Miscellaneous.

III. After due and careful consideration of the above, the Meeting unanimously took the following resolutions:

*First Resolution*

The entirety of the voting share capital of the Company being present and/or represented at the present Meeting, the Meeting waived the convening notices, the Shareholders present and/or represented considering themselves duly convened and declaring to have perfect knowledge of the agenda which had been communicated to them in advance of the Meeting.

*Second Resolution*

After considering the special report prepared by the Board in accordance with article 32-3 of the Company Law (the Report), the Meeting resolves that, in addition to the subscribed share capital and on the top of it, the authorized share capital be renewed and set at three hundred two thousand two hundred seven euro (EUR 302,207.-).

The Meeting further resolves to authorize the Board, during a five (5) year period from the publication of the minutes of this Meeting in the Luxembourg official gazette, to increase in one or several times the subscribed share capital of the Company, on the top of it, up to an aggregate amount of three hundred two thousand two hundred seven Euro (EUR 302,207.-) and, consequently, further resolves to withdraw, to the extent applicable, any pre-emptive subscription rights of the Shareholders in relation thereto.

*Third Resolution*

The Meeting resolves to amend the first (1<sup>st</sup>) and fourth (4<sup>th</sup>) paragraphs of article five (5) of the Articles.

As a result, article five (5) first (1<sup>st</sup>) paragraph shall henceforth read as follows:

"The authorized capital is set at three hundred two thousand two hundred seven Euro (EUR 302,207.-)."

As a result, article five (5) fourth (4<sup>th</sup>) paragraph shall henceforth read as follows:

"The Board of Directors is authorized, during a period of five (5) years from the date of publication of the minutes of the extraordinary general meeting held on March 14, 2013 in the Luxembourg official gazette (the "Publication Date ") to increase in one or several times the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares having the same rights and privileges as already existing shares, with or without any issue of premium, as the Board of Directors may determine. The Board of Directors may delegate to any duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

*Fourth Resolution*

The Meeting resolved to amend the date of the annual general meeting of shareholders of the Company which shall as from now on be held on the last Monday of the month of June in each year at 3:00 p.m.

*Fifth Resolution*

The Meeting resolved to amend the first (1<sup>st</sup>) paragraph of article eight (8) of the Articles which shall henceforth read as follows:

« **Art. 8. Annual general meeting of shareholders.** The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the head office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of the meeting, on the last Monday of the month of June in each year at 3:00 p.m.".

*Estimate of Costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

There being no further business, the meeting as closed at 12.30 p.m.

The notary, who understands and speaks English, declared that at the request of the present and/or represented Shareholders, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of said Shareholders and in case of discrepancy between the English and the French versions, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing parties, who are known to the undersigned notary by their surnames, first names, civil status and residences, said parties, together with the notary, signed the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mil treize, le quatorzième jour de mars,

par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires (les Actionnaires) de Harsco Metals Luxembourg S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à Chantier ProfilArbed, L-4503 Differdange, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 29.281 (la Société). La Société a été constituée le 17 novembre 1988 suivant un acte notarié publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 45 du 20 février 1989. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 15 décembre 2009 suivant un acte notarié publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2483 du 22 décembre 2009.

L'Assemblée est ouverte à 12.15 heures sous la présidence de Monsieur Frank Stolz-Page, ayant son adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains (le Président),

qui a nommé Madame Brigitte Wahl, ayant son adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains, en tant que secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire).

L'Assemblée a nommé Madame Karola Bôhm, ayant son adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains, en tant que scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur ont constitué le Bureau de l'Assemblée.

Les Actionnaires présents et/ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détenaient sont indiqués sur une liste de présence signée par le(s) mandataire(s) des Actionnaires représentés à l'Assemblée, les membres du Bureau et le notaire, qui restera annexée au présent acte.

Les procurations des Actionnaires représentés à la présente Assemblée signées ne varietur par toutes les parties comparantes seront également annexées au présent acte.

Le Bureau ayant été ainsi valablement constitué, le Président a déclaré et a requis le notaire d'acter que:

I. Il ressort d'une liste de présence établie et signée par les membres du Bureau que cent vingt et un mille neuf cent dix (121.910) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social votant de la Société d'un montant de trois millions vingt-deux mille soixante-neuf euros et quatre-vingt-seize centimes d'euro (EUR 3.022.069,96) sont dûment présentes et/ou représentées à l'Assemblée qui était par conséquent régulièrement constituée et pouvait valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée était le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Après considération d'un rapport spécial du conseil d'administration de la Société (le Conseil), décision de (i) renouveler et de fixer le montant du capital social autorisé de la Société, en sus du capital social, à trois cent deux mille deux cent sept euros (EUR 302.207,-), (ii) autoriser le Conseil, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication du procès-verbal de l'Assemblée dans la gazette officielle de Luxembourg, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit dans les limites du capital social autorisé conformément aux termes et conditions des statuts de la Société (les Statuts) et (iii) supprimer, dans la mesure du possible, tout droit préférentiel de souscription des Actionnaires y ayant trait.

3. Modification des premier (1<sup>er</sup>) et quatrième (4<sup>e</sup>) paragraphes de l'article cinq (5) des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter la résolution adoptée au point 2. ci-dessus.

4. Modification de la date à laquelle l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société doit être tenue et qui se tiendra désormais le dernier lundi du mois de juin de chaque année à 15:00 heures.

5. Modification du premier (1<sup>er</sup>) paragraphe de l'article huit (8) des Statuts afin de refléter la résolution adoptée au point 4. ci-dessus.

6. Divers.

III. Après un examen attentif de ce qui précède, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'entièreté du capital social votant de la Société étant présent et/ou représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée a décidé de renoncer aux formalités de convocation, les Actionnaires présents et/ou représentés se considérant dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour, qui leur avait été communiqué à l'avance.

#### *Deuxième résolution*

Après considération d'un rapport spécial préparé par le Conseil conformément à l'article 32-3 de la Loi sur les Sociétés (le Rapport), l'Assemblée décide, en plus et en sus de capital social souscrit, que le capital social autorisé devrait être fixé à trois cent deux mille deux cent sept euros (EUR 302.207,-).

L'Assemblée décide également d'autoriser le Conseil, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la publication du procès-verbal de l'Assemblée dans la gazette officielle de Luxembourg, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit, en sus de celui-ci, jusqu'à un montant global de trois cent deux mille deux cent sept euros (EUR 302.207,-) et, en conséquence, décide également de supprimer, dans la mesure du possible, tout droit préférentiel de souscription des Actionnaires y ayant trait.

#### Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier les second (2<sup>nd</sup>) et quatrième (4<sup>ème</sup>) paragraphes de l'article 5 des Statuts.

En conséquence, le premier (1<sup>er</sup>) paragraphe de l'article cinq (5) aura désormais la teneur suivante:

«Le capital autorisé est fixé à trois cent deux mille deux cent sept euros (EUR 302.207,-).»

En conséquence, le quatrième (4<sup>e</sup>) paragraphe de l'article cinq (5) aura désormais la teneur suivante:

«Le Conseil d'Administration est autorisé, durant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 14 mars 2013 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Date de Publication»), à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Ce montant supplémentaire de capital peut être souscrit et émis sous la forme d'actions, lesquelles ont les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux actions existantes, avec ou sans prime d'émission, comme le Conseil d'Administration peut le déterminer. Le Conseil d'Administration peut déléguer à toute personne autorisée, le droit d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les actions représentant tout ou partie de ces montants supplémentaires de capital.»

#### Quatrième résolution

L'Assemblée a décidé de modifier la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra désormais le dernier lundi du mois de juin de chaque année à 15:00 heures.

#### Cinquième résolution

L'Assemblée a décidé de modifier le premier (1<sup>er</sup>) paragraphe de l'article huit (8) des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 8. Assemblée générale annuelle des actionnaires.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tient, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg, au siège social de la société, ou à tel autre endroit de Luxembourg, qui sera précisé dans la convocation, le dernier lundi du mois de juin de chaque année, à 15:00 heures.»

#### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de de mille deux cent euros (EUR 1.200).

Plus rien étant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée à 12.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire, qui comprend et parle l'anglais, a déclaré qu'à la requête des Actionnaires présents et/ou représentés, le présent acte est établi en anglais suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes Actionnaires et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite aux personnes comparantes, connues du notaire soussigné par leurs noms, prénoms usuels, état civil et demeure, lesdites personnes comparantes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, B. Wahl, K. Böhm, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 19 mars 2013. REM/2013/483. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 22 avril 2013.

Référence de publication: 2013051337/192.

(130063239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

#### **Approwood, Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 153.352.

L'an deux mille treize, le dix-sept avril.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Approwood", établie et ayant son siège social à L-9570 Wiltz, 11, rue des Tondeurs, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 19 mai 2010, publié au Mémorial C numéro 1526 du 26 juillet 2010, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro numéro B 153352.

La séance est ouverte à 8.15 heures, sous la présidence de Madame Sylvie TALMAS, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Sandra SCHWEIZER, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Anouar BELLI, employé privé, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

La Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les CINQ CENTS (500) actions, sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de CINQUANTE MILLE EUROS (€ 50.000.-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Resteront pareillement annexées aux présentes la liste de présence, ainsi que la procuration émanant de l'actionnaire représenté, lesquelles, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, seront soumises avec ledit acte aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Transfert du siège social de la société de L-9570 Wiltz, 11, rue des Tondeurs à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, et modification conséquente du point 2.1 de l'article 2 des statuts.

2) Rectification de la dénomination du Commissaire aux Comptes à savoir la Fiduciaire Jean-Marc FABER par la Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie S.à r.l..

3) Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-9570 Wiltz, 11, rue des Tondeurs, à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, et de modifier en conséquence le point 2.1 de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« 2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.»

Les autres alinéas de l'article 2 des statuts restent inchangés.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de rectifier la dénomination du Commissaire aux Comptes à savoir la Fiduciaire Jean-Marc FABER par la Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie S.à r.l..

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la Présidente lève la séance.

*Frais*

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société et sont estimés approximativement à la somme de 1.100.- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: TALMAS, SCHWEIZER, BELLI, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18/04/2013. Relation: EAC/2013/5149. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): HALSDORF.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 19 avril 2013.

Référence de publication: 2013051082/57.

(130062524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

---

**Facara S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 43.839.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013054011/9.

(130066397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

---